



Assemblée générale

UN LIBRARY

NOV 01

UN/EA COLLECTION

PROVISOIRE

A/42/PV.48

29 octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 48e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 26 octobre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)
puis : M. OULD BOYE (Mauritanie)
(Vice-Président)
puis : M. FLORIN (République démocratique allemande)
(Président)

Rapport du Conseil économique et social [12] (suite)

- a) Rapport du Conseil économique et social
 - i) Projet de résolution
 - ii) Amendements

Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990

- a) Rapports du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

- a) RAPPORT DU CONSEIL (chap. VI, sect. C) (A/42/3)
 - i) PROJET DE RESOLUTION (A/42/L.7/Rev.1)
 - ii) AMENDEMENTS (A/42/L.9)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée est saisie du projet de résolution A/42/L.7/Rev.1, élaboré à la suite de consultations. Etant donné l'accord intervenu sur le projet de résolution, l'auteur des amendements figurant au document A/42/L.9 a fait savoir qu'il n'insistait pas pour qu'ils soient mis au voix.

J'invite maintenant le représentant de l'Australie à présenter le projet de résolution A/42/L.7/Rev.1.

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : Au cours du débat qui a eu lieu la semaine dernière en séance plénière sur la pandémie du Syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA), ma délégation a présenté, au nom d'un grand nombre de coauteurs, le projet de résolution A/42/L.7 sur l'action préventive et la lutte contre le SIDA.

Depuis lors, d'autres négociations officieuses portant sur le texte se sont déroulées afin de répondre aux suggestions précises faites par un certain nombre de délégations. Ces négociations se sont achevées par une réunion présidée par S. F. l'Ambassadeur de Matos Proença, Représentant permanent du Portugal et Vice-Président de l'Assemblée. A cette réunion, un accord par consensus s'est fait sur un texte révisé (A/42/L.7/Rev.1), dont l'Assemblée est maintenant saisie. On m'a demandé d'annoncer que le Rwanda s'était joint à la liste des auteurs du projet de résolution révisé.

Le fait que les délégations ont été en mesure de s'entendre si vite sur le texte de consensus montre bien la souplesse et la bonne volonté dont tous ont fait preuve à l'égard de cette question capitale. Dans ce contexte, je tiens en particulier à relever le rôle extrêmement constructif qu'a joué mon ami, le Président actuel du Groupe africain, l'Ambassadeur Blaise Rabetafika, de Madagascar.

En présentant ce texte révisé, je voudrais également rendre hommage à la présidence de l'Ambassadeur de Matos Proença. C'est essentiellement grâce à sa patience et à son talent que les négociations ont pu aboutir à un texte de

M. Woolcott (Australie)

consensus sur cette très importante question d'intérêt mondial, dont l'Assemblée est actuellement saisie. Je tiens à le remercier non seulement au nom de la délégation australienne, mais également au nom de tous les membres de l'Assemblée qui, j'en suis certain, participeront à l'adoption par consensus du texte révisé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution A/42/L.7/Rev.1, "Action préventive et lutte contre le Syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA)". Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 42/8).

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je considère que l'adoption de la résolution 42/8 par l'Assemblée générale, "Action préventive et lutte contre le Syndrome immuno-déficitaire acquis (SIDA)", montre que la communauté internationale est prête à coopérer en vue de combattre cette nouvelle menace et de préserver aussi la santé pour tous.

Je remercie les coauteurs de la résolution et les délégations qui ont pris part aux consultations de leurs efforts qui ont permis à l'Assemblée générale d'adopter cette résolution importante et opportune sans avoir à la mettre aux voix. Dans le même temps, j'estime que le résultat de nos travaux est l'expression de notre résolution à coopérer dans le même esprit en vue de régler d'autres problèmes de portée mondiale, auxquels l'humanité est confrontée.

Nous avons ainsi achevé l'examen de la Stratégie globale d'action préventive et de lutte contre le SIDA.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE : PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990

- a) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/560 et Corr.1, A/42/674)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/42/L.11)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'examen de la question de la situation économique critique en Afrique à la présente étape de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale oriente toute l'attention de la communauté internationale sur un problème important qui représente une véritable gageure : l'avenir du continent. En même temps, c'est encore une autre preuve du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans le monde d'aujourd'hui, un rôle central dans l'analyse et le règlement des problèmes qui influent sur la vie, sur l'existence même, d'individus et de nations.

Le Président

L'Assemblée aura certainement été profondément impressionnée par les déclarations des dirigeants des Etats africains à la présente session, dans lesquelles ils ont décrit les immenses efforts humains déployés sur le plan économique et social pour appliquer le Programme d'action, malgré les circonstances défavorables auxquelles ils se heurtent. Intervenant en sa qualité de président actuel de l'Organisation de l'unité africaine, le Président de la Zambie, M. Kuanda, a réaffirmé une fois de plus de la manière la plus convaincante que les Etats africains étaient absolument décidés à poursuivre leur action.

En même temps, les interventions entendues au cours du débat général, de même que le rapport du Secrétaire général (A/42/560 et Corr.1), témoignent des activités entreprises par la communauté internationale pour répondre aux exigences des tâches primordiales définies dans le Programme d'action. Il ressort du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement que de nouvelles voies doivent être tracées pour pouvoir libérer les ressources indispensables et les consacrer au développement.

Toutefois, il convient de souligner que, jusqu'à présent, il n'a pas encore été possible d'inverser les tendances négatives du développement. Cela s'applique notamment à l'accroissement de la dette extérieure et au versement des intérêts, de même qu'à la chute des prix des matières premières, facteur qui, à l'heure actuelle, est déterminé avant tout par les relations économiques internationales. En outre, les méfaits du régime d'apartheid sud-africain, qui poursuit sa politique d'agression et de déstabilisation politique et économique, provoquent des pertes financières et humaines considérables, surtout dans le cas des Etats de première ligne. Une paix stable, l'absence de conflits régionaux, voilà les prémisses indispensables du redressement économique et du succès du développement du continent africain.

Je partage l'opinion selon laquelle, indépendamment des problèmes brûlants de la dette extérieure et des prix des matières premières, les programmes en matière d'enseignement, de formation professionnelle, d'administration et de gestion devraient faire l'objet d'une plus grande attention que ce n'est actuellement le cas, car ces domaines représentent l'avenir.

L'Afrique a besoin de toute l'aide de la communauté internationale, et ce dans tous les domaines, pour venir à bout des problèmes complexes et difficiles du développement. Profitons donc de toutes les possibilités que nous offre l'Organisation des Nations Unies, instance adéquate pour l'examen et l'adoption de

Le Président

mesures adaptées à la situation économique critique en Afrique et aux problèmes qu'elle pose.

Je propose que la liste des orateurs désirant intervenir sur ce point soit close aujourd'hui, à 17 heures. Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je demande par conséquent aux représentants qui souhaitent prendre part au débat de bien vouloir se faire inscrire au plus tôt.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le SECRETARE GENERAL : En juin 1986, l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire, a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. C'était là un événement historique, les pays africains et la communauté internationale prenant l'engagement mutuel d'oeuvrer de concert à la réalisation du développement économique et social auto-entretenu de l'Afrique.

En faisant le point un an et demi plus tard, je suis bien obligé de constater que la situation d'ensemble est devenue beaucoup plus difficile en Afrique. Les progrès qui ont été réalisés grâce aux vaillants efforts des gouvernements africains, à l'appui fourni par la communauté internationale et à l'amélioration des conditions climatiques sont compromis par la détérioration de l'environnement économique international dans lequel l'Afrique doit opérer.

Parmi les forces extérieures en jeu, il faut citer en particulier la détérioration des termes de l'échange, les fluctuations constantes des taux de change, l'augmentation des taux d'intérêt et la diminution des apports nets de ressources. Le fardeau de la dette est devenu insupportable pour de nombreux pays. N'oublions pas non plus que la sécheresse continue à menacer un certain nombre d'Etats : il y a, en effet, des régions où l'on commence à la voir réapparaître. Enfin, d'autres pays demeurent victimes d'actes de déstabilisation politique et économique appuyés de l'étranger.

S'il apparaît que la communauté internationale se rend compte de la gravité de la situation et de la nécessité de prendre en temps utile des mesures concrètes, je m'inquiète toujours du décalage constaté entre l'engagement de principe et l'action réelle, pourtant si désespérément nécessaire.

Le Secrétaire général

C'est donc sur une toile de fond bien sombre que l'Assemblée générale doit examiner les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. Le rapport que j'ai présenté à ce sujet est préliminaire. Comme il porte essentiellement sur les résultats d'ensemble, il ne permet pas de se faire une idée précise de la situation des différents pays. Il faudra donc procéder à des analyses plus approfondies, pays par pays. En outre, il est encore trop tôt pour évaluer pleinement les effets de certaines des actions entreprises.

Cela dit, je voudrais appeler votre attention sur certaines conclusions provisoires qui, à mon sens, méritent un examen sérieux.

La majorité des gouvernements africains se sont lancés dans des programmes d'ajustement et de réforme économiques, au prix, souvent, de coûts sociaux importants, voire de risques politiques certains. Vingt-huit pays ont adopté des programmes d'ajustement structurel avec l'appui du Fonds monétaire international, de la Banque Mondiale et de donateurs bilatéraux. Ces programmes sont tous destinés à améliorer la gestion des ressources publiques, à rationaliser les programmes d'investissement public et à favoriser l'initiative privée. Les budgets de développement ont été ajustés de façon à tenir compte des priorités du Programme d'action en vue d'accélérer le redressement et le développement économique. Pour encourager la production agricole, on a institué des systèmes d'incitation par les prix, réduit les subventions et amélioré les réseaux de distribution interne. Des mesures ont été prises pour accroître la mobilisation des ressources internes et pour rétablir une certaine discipline dans les domaines budgétaire et financier. Il semble bien que ces efforts commencent déjà à donner des résultats : par exemple, il y a eu, en 1986, une augmentation de la production agricole et manufacturière.

Pour sa part, la communauté internationale a soutenu ces efforts en mettant surtout l'accent sur l'assistance aux pays à faible revenu. On est en train d'augmenter les ressources de la facilité d'ajustement structurel du Fonds monétaire international et de procéder à la huitième opération de reconstitution des ressources de l'IDA, dont l'Afrique doit être le principal bénéficiaire. Les organismes des Nations Unies s'attachent à accroître leurs activités en Afrique.

Le Secrétaire général

Un certain nombre de donateurs bilatéraux ont fourni des ressources supplémentaires pour l'application de programmes d'ajustement structurel. Plusieurs donateurs ont décidé d'offrir de meilleures conditions lors du rééchelonnement de la dette au Club de Paris, et certains ont aussi convenu de convertir en dons les prêts publics qu'ils avaient consentis à certains pays africains. Enfin, l'aide publique au développement fournie sur le plan bilatéral a augmenté légèrement en termes réels en 1986.

Il faut certes se féliciter des mesures ainsi prises par les gouvernements de pays africains et par la communauté internationale. Toutefois, de nouveaux efforts sont nécessaires pour généraliser le processus de réforme à tous les pays et pour mobiliser l'appui nécessaire. Les institutions financières multilatérales ont mis en place des programmes spéciaux à l'intention des pays à faible revenu qui doivent recevoir le soutien voulu.

Je voudrais aussi appeler l'attention sur les besoins, différents certes, mais tout aussi graves, des pays à moyen revenu, qui ont été particulièrement touchés par l'évolution des marchés des produits de base.

Comme je l'ai précisé dans mes remarques liminaires, les diverses dispositions que je viens d'évoquer ne sont pas suffisantes pour faire face comme il convient aux problèmes difficiles auxquels se heurtent les pays d'Afrique. La nécessité la plus urgente demeure d'accroître les apports de ressources. Du fait de la diminution des prix des produits de base, l'Afrique dans son ensemble a perdu jusqu'à 19 milliards de dollars de recettes d'exportation en 1986. Le fardeau de la dette qui s'alourdit grève également les maigres ressources disponibles. Il ressort de chiffres récents qu'en valeur réelle, le volume total de l'aide publique au développement a plafonné en 1986.

C'est la gravité de cette situation qui m'a amené à consulter les gouvernements et à constituer, en avril dernier, un groupe consultatif d'éminents spécialistes chargé d'examiner le problème des apports financiers. Celui-ci doit me faire rapport à la fin de l'année. Je communiquerai ses recommandations à tous les gouvernements et aux organisations internationales ainsi que mon avis personnel sur les mesures à prendre. En décembre, nous serons également informés des vues des chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Afrique à l'issue du sommet spécial convoqué par l'Organisation de l'unité africaine pour adopter une position commune sur l'endettement africain.

Le Secrétaire général

C'est à juste titre que ces questions financières pressantes font l'objet de consultations internationales immédiates. Il n'en demeure pas moins essentiel de ne pas différer d'autres mesures cruciales à moyen et à long terme. L'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement constitue un élément positif à cet égard, en particulier pour ce qui a trait au commerce et aux produits de base. L'entrée en fonctionnement du Fonds commun et les mesures de diversification revêtent une importance critique pour l'Afrique. La protection du pouvoir d'achat extérieur du continent, qui suppose l'accès aux marchés potentiels, constitue l'un des principaux objectifs que devront viser les stratégies de développement à long terme.

La mise en valeur des ressources humaines de l'Afrique compte, elle aussi, parmi les principales questions dont il convient de se soucier dans une optique à moyen et à long terme. Je me réjouis que de nombreux organismes des Nations Unies aient entrepris diverses activités dans ce domaine, avec le plein appui des partenaires au développement de l'Afrique.

Comme en témoigne l'adoption du Programme d'action des Nations Unies, chacun s'accorde à considérer que la situation de l'Afrique appelle des mesures exceptionnelles et urgentes. Ce programme demeure la base d'une association dynamique entre l'Afrique et la communauté internationale. Les gouvernements africains ont manifesté et récemment réaffirmé à l'OUA leur volonté résolue de tenir leurs engagements; il convient de les encourager à continuer à mobiliser leurs propres ressources et à intensifier leurs efforts de réforme. Pour sa part, la communauté internationale se doit d'apporter à ces efforts un appui plus large, plus ferme et plus rapide.

Je tiens à vous assurer que les organismes des Nations Unies continueront de participer pleinement à la mise en application du programme. Comme nous l'avons fait dans le passé, nous nous attacherons, mes collaborateurs immédiats et moi-même, à oeuvrer en étroite coopération avec l'OUA ainsi qu'avec les autres organes africains et intergouvernementaux compétents.

L'Assemblée générale doit procéder à un examen approfondi du Programme et dresser le bilan de son application lors de sa quarante-troisième session. Dans le rapport que je présenterai à cette occasion, j'entends fournir des informations retraçant les mesures prises par chacun des pays d'Afrique et de leurs partenaires au développement de même qu'un aperçu général de la situation. J'espère que je serai alors en mesure de faire état de progrès plus sensibles et de résultats

Le Secrétaire général

plus satisfaisants dans la mise en application du programme. Cela dépendra pour beaucoup de la poursuite des efforts africains ainsi que de la nature des dispositions que prendra la communauté internationale et de la diligence dont elle fera preuve. Je me dois de souligner que la marge de manoeuvre dont l'Afrique dispose pour appliquer le programme a été fortement réduite, et que des mesures concrètes doivent être prises pour lui apporter l'appui sans lequel l'élan acquis à ce jour ne saurait être maintenu.

C'est un appel pressant que je lance donc à nouveau à tous les partenaires de l'Afrique pour qu'ils accordent à cette grande entreprise la priorité qu'elle mérite dans leurs efforts de développement.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'invite maintenant le représentant de la Zambie qui prendra la parole au nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et présentera le projet de résolution A/42/L.11.

Mme MUYUNDA (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, je voudrais présenter un document sur l'évaluation préliminaire que l'Afrique a faite du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990) (UNPAAED).

L'adoption par l'Assemblée générale à sa treizième session extraordinaire du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990) répondait à un appel lancé par les chefs d'Etat et de gouvernement africains lors de la vingt et unième session de l'OUA. Le Programme des Nations Unies était essentiellement fondé sur les priorités que s'étaient fixées les pays africains dans leurs efforts de redressement économique.

En adoptant ce programme, la communauté internationale a reconnu qu'il fallait aider l'Afrique dans ses efforts. Il convient de noter que le Programme des Nations Unies faisait ressortir deux éléments essentiels, l'engagement et la coopération.

Le premier reflète la détermination des pays africains - et l'engagement qu'ils ont pris à cet égard - à lancer des programmes de développement économique tant nationaux que régionaux. Le second reflète la réaction de la communauté internationale qui s'engage à soutenir et à compléter les efforts de développement entrepris par l'Afrique.

Il faut également signaler qu'on estime que la pleine application du Programme prioritaire exigera quelque 128,1 milliards de dollars des Etats-Unis. Les pays africains doivent fournir, par leurs propres efforts, les deux tiers du montant total des ressources, alors que la communauté internationale est sensée apporter le solde, lequel est décisif, si l'on veut mettre en oeuvre pleinement et efficacement le Programme prioritaire.

Il faut que l'Afrique sorte du marasme que crée la dégradation du niveau de vie. Pour que le programme réussisse, la communauté internationale doit s'efforcer de créer un environnement international propice à la mise en oeuvre de ce dernier. Malheureusement, la création de cet environnement propice n'est pas encore en vue. Cette situation réduit la capacité des pays africains à appliquer pleinement le programme et tend à saper les perspectives de redressement. On compte notamment parmi les facteurs cruciaux qui compromettent l'application des programmes de redressement : l'accroissement du fardeau de la dette dont souffrent de nombreux pays africains; la détérioration rapide des termes de l'échange dans la plupart des pays africains, qui se solde par une perte d'environ 20 milliards de dollars par an; la réduction des flux de ressources vers l'Afrique; les catastrophes naturelles; et la politique déstabilisatrice du régime d'apartheid.

L'effet cumulatif de ces facteurs a conduit certains pays africains au bord de l'effondrement économique. Selon l'évaluation du Secrétaire général que l'on trouve dans son rapport sur la question :

"la marge de manoeuvre dont dispose l'Afrique pour exécuter le Programme d'action va se rétrécissant... Rien de moins qu'une coordination optimale des apports de ressources et un partenariat ultradynamique entre l'Afrique et la communauté internationale ne permettra de maintenir suffisamment la vitesse acquise pour atteindre les buts du Programme." (A/42/560, par. 139)

Conformément à leurs engagements envers le Programme prioritaire de l'Afrique et le Programme d'action des Nations Unies, un nombre croissant de pays africains ont institué des réformes importantes. Ils ont, comme première mesure, revu

l'ordre des priorités et adopté de nouvelles stratégies axées sur le redressement accéléré de leurs économies.

Dans la quasi-totalité des pays africains, les programmes prioritaires comportent des mesures correctives dans des domaines tels que l'alimentation et l'agriculture, les transports et les communications, la lutte contre la sécheresse et la désertification, et le développement des ressources humaines. Vingt-huit pays africains au moins ont entrepris des réformes de politique générale axées sur les ajustements structurels et la mobilisation des ressources intérieures. On a adopté d'autres mesures pour accroître l'efficacité de l'économie, améliorer la gestion macro-économique, rationaliser le secteur public, réduire la part des dépenses publiques par rapport au produit intérieur brut, et améliorer les termes de l'échange dans le secteur rural.

Ainsi qu'il ressort du Programme prioritaire de redressement économique, 1986-1990, de l'Afrique, on a accordé la priorité absolue à l'alimentation et à l'agriculture. On a pris un certain nombre de mesures immédiates et à court terme en faveur de l'agriculture. A cet égard, de nombreux pays africains ont créé des dispositifs nationaux d'intervention pour parer aux situations d'urgence et mis en place des systèmes d'alerte rapide ou des arrangements nationaux de sécurité alimentaire. Pour promouvoir la production agricole, on a adopté des systèmes d'incitation aux prix et d'autres mesures susceptibles d'améliorer les réseaux intérieurs de distribution. Toutes ces mesures visent à améliorer les termes de l'échange internes entre régions rurales et régions urbaines en faveur du secteur rural. Parmi d'autres réformes importantes de la politique agricole, on note la réforme agraire et l'abolition des taxes à l'exportation.

En outre, de nombreux pays africains ont accru substantiellement la part des investissements consacrés à l'agriculture. Cette mesure s'est traduite par la création ou le renforcement d'établissements de crédit agricole; la mécanisation de l'agriculture dans les cas appropriés; la mise au point et la diffusion des intrants et de techniques modernes, et l'encouragement à leur utilisation; l'amélioration et le développement de la capacité de stockage; et la planification, la remise en état et le développement des réseaux de voies de desserte et autres infrastructures d'importance critique. On a accordé une attention toute particulière aux programmes d'aide aux petits exploitants et à la nécessité de renforcer les efforts d'auto-assistance des populations rurales par l'entremise d'organismes participatifs et de coopératives.

Mme Muyunda

A cet égard, de nombreux pays africains ont adopté des mesures dans le sens préconisé par le Programme d'action pour renforcer la participation des femmes à la production agricole et autres processus de développement. Dans le cadre du Programme d'action de Kilimandjaro, un nombre croissant de pays africains s'efforcent d'appliquer des politiques et des programmes démographiques globaux. Ils ont mis sur pied des mécanismes nationaux propres à faciliter l'intégration des questions relatives à la population au processus de planification du développement, et institué de nouvelles politiques visant à infléchir les taux de fécondité et de mortalité et à freiner les migrations des campagnes vers les villes. C'est dans ce contexte que les pays africains ont déposé, à la session de juin 1987 du Conseil d'administration du PNUD, un projet de résolution dans lequel il est demandé au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population d'accroître les ressources humaines et financières fournies aux pays d'Afrique.

Pour aboutir à une production alimentaire et agricole constante et suffisante, il faut réaliser des progrès parallèles dans les autres secteurs d'appui à l'agriculture. Ainsi, de nombreux pays africains ont pris des initiatives visant le développement des capacités locales en matière de conception et d'élaboration des projets; la remise en état et l'entretien des moyens de transport et de communication existants; l'amélioration de la gestion des ressources en eau; l'amélioration du drainage des zones irriguées; l'encouragement au reboisement et la lutte contre le déboisement; la protection de l'environnement et la réorientation des systèmes d'éducation en fonction des besoins de développement.

Dans le domaine de l'industrie, on a pris également des mesures pour moderniser ou remettre en état des usines existantes et développer des industries de petite ou moyenne échelle. De même, on a entrepris des programmes régionaux en matière de transports et de communications.

On a pris des mesures pour intensifier la coopération grâce à des organisations telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Zone d'échanges préférentiels et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC).

Mme Muyunda

On ne saurait trop souligner les sacrifices que les pays africains ont ainsi consentis pour mettre en oeuvre le programme de redressement. Cela a pu être réalisé malgré des problèmes économiques et sociaux très graves dont les principaux sont notamment : la montée du chômage, la réduction des salaires, l'augmentation de l'inflation et la forte réduction des importations. Les conséquences de ces programmes risquent de porter atteinte au fondement même des structures sociales et culturelles de l'Afrique.

L'application du Programme d'action des Nations Unies impliquait un apport en ressources de la part de la communauté internationale et une amélioration de la situation économique internationale, deux conditions qu'exige le succès de la mise en oeuvre du Programme d'action. Le Programme d'action prévoyait que la communauté internationale fournirait une aide concrète aux efforts faits par l'Afrique. Il s'agissait d'améliorer la qualité et les modalités de l'aide et de la coopération extérieures, d'améliorer la situation extérieure en ce qui concerne les produits de base, d'accroître les programmes de prêts bilatéraux et multilatéraux, d'alléger le fardeau de la dette des pays africains et de réduire les sorties de ressources.

Malheureusement, comme je l'ai déjà dit, le climat international a continué à saper les efforts des pays africains. En fait, on a constaté une sortie nette des ressources financières du continent africain. Par exemple, il a été estimé que, pour la seule année 1986, les pays africains avaient transféré au Fonds monétaire international (FMI) un montant supérieur à 960 millions de dollars au titre des rachats. Il est particulièrement grave que les pays africains doivent transférer des ressources vitales aussi importantes au FMI à une époque où le continent a besoin de recevoir d'urgence un soutien financier extérieur accru. Si cette situation devait se poursuivre, même la nouvelle facilité d'ajustement structurel accordée par le Fonds monétaire international perdrait toute signification.

L'ensemble des donateurs, notamment les institutions financières multilatérales, doivent donc envisager d'adopter des mesures réellement efficaces pour que le transfert de ressources supplémentaires vers l'Afrique devienne une réalité. A cet égard, il est demandé au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale d'augmenter les prêts qu'ils consentent aux pays africains à des conditions de faveur. Ces institutions devraient offrir des conditions plus souples afin d'accroître effectivement leur aide aux pays africains et d'inverser la tendance à la sortie nette de ressources.

Mme Muyunda

L'augmentation prévue pour l'Afrique de l'aide publique au développement (APD) ne s'est pas concrétisée. Avec un montant de 13 milliards de dollars des Etats-Unis en 1986, l'aide publique au développement à l'Afrique était inférieure, en valeur réelle, au montant qu'elle atteignait en 1985. De plus, la diminution des apports privés et des crédits à l'exportation consentis à l'Afrique a été une grave source de préoccupation pour les Etats africains.

En dépit des efforts sérieux déployés par les pays africains pour faire face au problème de leur dette extérieure, les mesures d'allégement de la dette adoptées jusqu'à présent par les pays créditeurs développés n'ont pas permis de vraiment s'attaquer au coeur du problème. Le rapport entre la dette extérieure de l'Afrique et les exportations de biens et de services est devenu insupportable. Il est passé de 198 % en 1985 à 277 % en 1986, tandis que le service de la dette absorbait plus de 35 % des revenus que l'Afrique avait tirés de l'exportation de biens et de services en 1986.

Nous notons cependant avec satisfaction que certains pays donateurs ont pris des mesures pour annuler les dettes bilatérales contractées envers eux par les pays africains, tandis que d'autres ont annoncé leur intention d'en faire autant. De plus, plusieurs pays ont pris l'initiative d'aborder la question de la dette extérieure de l'Afrique et le problème connexe des flux de ressources. Néanmoins, la communauté internationale n'a pas manifesté jusqu'à présent toute la volonté politique requise pour appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) relatives à l'allégement de la dette et au transfert des ressources et pour apporter un véritable soutien et une réponse positive aux efforts de redressement économique de l'Afrique, comme convenu dans le Programme d'action.

Les relations de cause à effet entre la disponibilité des ressources extérieures pour l'Afrique, les recettes à l'exportation des pays africains, le taux de croissance économique de l'Afrique et les obligations au titre du service de la dette extérieure rendent impératives des solutions globales afin de résoudre ces problèmes de façon vraiment durable. Le Secrétaire général l'a d'ailleurs clairement reconnu dans le rapport qu'il a présenté devant l'Assemblée générale.

Les 18 mois qui ont suivi l'adoption du Programme d'action des Nations Unies ont par conséquent connu un climat extérieur très hostile. Sans les bonnes conditions météorologiques de 1985 et de 1986, le continent africain aurait connu

Mme Muyunda

une situation catastrophique, pire que celle de 1983-1984. Durant cette période, les recettes que l'Afrique a tirées de ses exportations de produits de base - pivot de l'économie de beaucoup de pays africains - se sont effondrées, ce qui a entraîné une perte de l'ordre de 20 milliards de dollars pour la seule année 1986. Le fardeau de la dette extérieure des pays africains a continué à s'accroître et le fardeau du service de la dette est devenu insupportable. C'est en raison de l'énormité de ce problème que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tiendront une session extraordinaire en décembre prochain pour discuter de cette question.

Il importe de rappeler que l'engagement pris par l'Afrique de mobiliser les ressources nécessaires pour appliquer les programmes était étroitement lié à l'amélioration de la situation extérieure, à un règlement de la crise de la dette et à une augmentation substantielle des courants de ressources.

L'amélioration de la situation internationale, notamment le rétablissement des prix des produits de base à des niveaux rémunérateurs et équitables, revêt une importance cruciale eu égard aux efforts de développement consentis par les pays africains. A cet égard, les pays développés sont invités à prendre des mesures pour stabiliser et améliorer les recettes que les pays africains tirent de leurs produits de base, et ce, par tous les moyens possibles : renforcement et amélioration des prix des produits de base, élargissement de l'éventail des produits de base pour qu'il englobe l'exportation de tous les produits de base, qui est dans l'intérêt de l'Afrique. Il convient également d'envisager de toute urgence la création d'un schéma global de stabilisation des recettes à l'exportation.

La paix, la sécurité et la stabilité, telles sont les conditions sine qua non du développement économique, notamment en Afrique. A cet égard, les politiques d'agression et de déstabilisation politique et économique menées par le régime sud-africain à l'encontre des pays de l'Afrique australe ont des conséquences très négatives et font peser une menace sérieuse et permanente sur les efforts faits par ces pays pour mener à bien le redressement et le développement économiques.

Avant de terminer, je tiens à présenter au nom des Etats Membres africains le projet de résolution A/42/L.11 sur le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement économique de l'Afrique, 1986-1990.

Mme Muyunda

Dans son préambule, le projet de résolution rend compte des efforts entrepris par les pays africains et de la manière dont la communauté internationale a répondu aux besoins des pays africains dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies.

Mme Muyunda

Le dispositif découle des questions évoquées dans le préambule et aborde les points que je viens d'aborder dans ma déclaration. Ma délégation et tous les Etats Membres africains espèrent donc sincèrement que le projet de résolution que je viens de présenter sera adopté par consensus.

Je voudrais conclure ma déclaration en félicitant tout d'abord le Secrétaire général pour l'excellente qualité de son rapport sur l'application du Programme. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour réaffirmer notre attachement à ce programme et pour inviter instamment la communauté internationale à l'appuyer. A cet égard, n'oublions jamais que le développement de l'Afrique sert autant les intérêts du monde industrialisé que ceux du continent lui-même.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Les Etats membres de la Communauté entretiennent des liens de longue date avec le continent africain et nous avons un programme de coopération économique et de développement très vaste avec les pays d'Afrique. L'Afrique, et surtout les pays subsahariens, font l'objet d'une priorité particulière dans notre politique de développement. Au sein de la Communauté, nous avons consolidé notre coopération avec les pays d'Afrique par une série d'accords dont le plus important est la Convention de Lomé qui constitue un partenariat unique entre les pays de la Communauté européenne et les 66 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont la plupart sont en Afrique et qui englobe le commerce et l'assistance ainsi que d'autres domaines de coopération. Nous avons des accords de coopération séparés avec les pays d'Afrique du Nord. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que la situation économique de l'Afrique continue de nous préoccuper grandement.

Il s'est écoulé à peu près un an et demi depuis que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 a été adopté par consensus au cours de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cet événement s'est produit après un déclin sans précédent de l'Afrique dans la première moitié de la décennie. Des catastrophes naturelles, notamment la sécheresse, ont provoqué une crise économique grave et tenace qui a touché la plupart des pays africains dont les économies étaient précaires. La crise économique s'est trouvée aggravée par un ensemble de facteurs d'origine extérieure et intérieure, comme le souligne le Programme d'action.

M. Bierring (Danemark)

Des éléments positifs se sont toutefois manifestés à l'horizon avec la perspective d'une meilleure récolte en 1986 et la communauté des donateurs et les pays d'Afrique se sont entendus pour sortir du cercle vicieux du déclin et ont relancé l'Afrique sur la voie du progrès économique et social.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale de mai 1986 a répondu à nos attentes puisqu'elle a permis d'aboutir à l'un des accords les plus importants des Nations Unies dans le domaine économique depuis des années, à savoir l'adoption du Programme d'action. Ce programme fournit le cadre d'une coopération et d'un partenariat fondés sur un engagement mutuel et sur un partage des responsabilités entre les pays d'Afrique et la communauté internationale. Le Programme a été établi pour la période 1986-1990 mais sa portée dépassera de toute évidence cette période du fait qu'il a constitué une étape marquante entre une réaction d'urgence et à court terme face à la crise et un développement à long terme. Les mesures envisagées pour relancer la croissance et le développement en Afrique sont également à long terme et leur effet se fera sentir longtemps après leur adoption.

En conséquence, il est encore prématuré, un an et demi après son adoption, de procéder à une évaluation approfondie de l'application du Programme ou de ses effets, et surtout tirer des conclusions fermes. Certaines tendances ou certains retards dans l'application peuvent apparaître, bien entendu, et l'on peut éventuellement envisager de renouveler les appels afin de maintenir l'élan donné à l'application du Programme. Ce fait a été admis à la session extraordinaire. Le Comité directeur de l'OUA a également fait cette réflexion au paragraphe 18 du document qu'il a présenté à l'Assemblée générale.

La session extraordinaire a donc décidé que la quarante-troisième session de l'Assemblée générale devrait procéder à un examen à mi-parcours en 1988 et que la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale devrait veiller à instaurer les mécanismes préparatoires nécessaires.

L'examen de 1988 devrait être minutieusement préparé. Je reviendrai par la suite sur cette question. Toutefois, compte tenu du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application du Programme et du document présenté par le Comité directeur de l'OUA à la suite de sa réunion du mois dernier, je ferai également quelques observations sur le Programme d'action.

Il est de la plus haute importance que le consensus sur le Programme d'action et l'adhésion de toutes les parties à ce programme soient préservés. Nous souhaiterions que la présente session de l'Assemblée générale confirme le consensus

M. Bierring (Danemark)

et souligne la nécessité de continuer à considérer la situation économique critique en Afrique comme une question prioritaire à l'ordre du jour politique et économique de la communauté internationale.

La situation économique dans la plupart des pays africains reste très grave et exige des efforts intensifiés pour résoudre les problèmes. Toutefois, l'on ne se rapprochera pas de cet objectif en dramatisant la situation ni, sur la base de renseignements insuffisants, en nous accusant les uns les autres. Je peux assurer nos partenaires africains que la Communauté européenne et ses Etats membres ne s'estiment pas satisfaits de la situation actuelle et que nous examinons constamment ce que nous pouvons faire pour aider les pays africains dans le besoin. La Communauté et ses Etats membres en parleront plus en détail l'année prochaine à l'occasion de l'examen du Programme d'action.

Les pays africains doivent faire face à des conditions et à des besoins extrêmement différents en raison de leur superficie, de leur population, de leurs conditions climatiques, de leurs structures économique et sociale, du taux d'alphabétisation, etc. Toutefois, la plupart d'entre eux ont été affectés par des circonstances extérieures défavorables qui ont aggravé les contraintes qui pèsent sur leurs économies. Les handicaps structurels ont rendu certains d'entre eux particulièrement vulnérables à l'environnement économique extérieur. Un souci particulier a été la persistance du bas niveau de nombreux prix de produits de base, parce que de nombreux pays africains dépendent essentiellement de l'exportation d'un ou deux produits de base seulement.

La faible croissance du volume des exportations, l'augmentation des importations, la stagnation des ressources extérieures réelles et l'accroissement du fardeau que représente le service de la dette ont également aggravé les problèmes des pays de l'Afrique subsaharienne.

M. Bierring (Danemark)

En vertu du Programme d'action, les pays africains ont assumé leur responsabilité première, à savoir leur développement en général. Nous savons bien que des programmes d'ajustement très courageux ont été entrepris par de nombreux pays d'Afrique et nous incitons les autres à en faire autant. Nous savons que l'application de politiques d'ajustement a souvent coûté cher sur le plan social, et lors de l'élaboration de politiques d'ajustement, il conviendrait de consacrer une attention particulière à la nécessité de protéger les secteurs les plus vulnérables de la population.

Un ajustement passant par des politiques macro-économiques solides et raisonnables reste nécessaire pour relancer la croissance et le développement, mais, dans le même temps, il convient de faire des efforts afin de garantir que le développement puisse être maintenu.

Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture a reçu la plus haute priorité dans le Programme d'action. Certains indices montrent que de nombreuses réformes ont été entreprises pour accroître le rendement de l'agriculture. L'adoption d'une politique d'encouragement des prix est une mesure importante qui a été appliquée avec des résultats intéressants par un certain nombre de pays.

Il nous semble important que lorsqu'ils conçoivent leurs politiques d'ajustement, les pays d'Afrique s'efforcent de mobiliser pleinement leurs ressources humaines grâce à un enseignement et à une formation dans les techniques nécessaires, donnent aux femmes un plus grand rôle dans le processus de développement et multiplient les accords avec les institutions pour améliorer l'efficacité du secteur public et encourager les entrepreneurs autochtones. Sur la base de renseignements plus détaillés, nous escomptons participer l'an prochain à la discussion de ces questions en profondeur.

Le Programme d'action est un pacte qui contient deux éléments essentiels : l'engagement des pays d'Afrique de lancer des programmes nationaux de développement économique et l'engagement de la communauté internationale d'appuyer et de compléter les efforts de développement des pays africains. Si l'on veut réussir, il faut que les deux engagements aillent de pair mais n'oublions pas qu'il s'agit d'un engagement envers nous-mêmes autant que d'un engagement mutuellement consenti. Les pays africains s'engagent dans des réformes parce qu'il est de leur propre intérêt de faire redémarrer la croissance et le développement. La communauté internationale a assumé les engagements du Programme d'action parce qu'un

M. Bierring (Danemark)

environnement économique extérieur favorable et la relance de la croissance en Afrique sont également de son intérêt.

Les Etats membres de la Communauté européenne, intervenant dans le débat général à la Deuxième Commission, ont longuement présenté leurs vues sur les conditions indispensables à l'amélioration de la conjoncture économique internationale. Je ne reprendrai pas ces vues maintenant. Qu'il me suffise de dire que les Etats membres de la Communauté européenne réaffirment les engagements pris au titre du Programme d'action des Nations Unies et reconnaissent la nécessité d'accorder un soutien international très large aux priorités et aux politiques dont l'Afrique a reconnu la nécessité.

Nous sommes également d'accord sur l'importance d'un accroissement de l'aide publique au développement de l'Afrique pour aider l'ajustement, notamment en accordant des conditions hautement préférentielles aux pays les plus pauvres, et sur la nécessité de prendre des mesures novatrices pour venir en aide aux pays accablés par la dette, surtout dans l'Afrique subsaharienne.

L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle décisif pour de nombreux pays d'Afrique. Pour les moins avancés d'entre eux, l'aide publique au développement (APD) est souvent le seul moyen d'accéder à un soutien financier extérieur de quelque importance. La réalisation des objectifs de 0,7 % pour l'APD en général et de 0,15 % pour l'APD des pays les moins avancés, qui ont été adoptés, est donc importante mais nous nous rendons compte que de nouveaux efforts sont nécessaires si l'on veut atteindre ces objectifs au plus vite.

Les Etats membres de la Communauté ont accru leur aide au développement en direction de l'Afrique depuis la session extraordinaire et une part très importante de notre aide va maintenant aux pays d'Afrique.

Au niveau international, certaines initiatives ont également été prises sur le plan du Programme d'action. Les institutions financières internationales se sont vues renforcées par l'attribution de ressources complémentaires et d'instruments propres à mener à bien leur tâche. La huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-8) et l'idée de réserver une part importante des fonds pour les pays subsahariens méritent notre approbation. La décision de procéder à un important accroissement de capital de la Banque mondiale est une autre mesure importante. Nous nous félicitons également de

M. Bierring (Danemark)

l'accroissement de capital de la Banque africaine de développement et engageons tous les donateurs à faire de leur mieux pour réapprovisionner également de manière substantielle le Fonds africain de développement*.

Les problèmes du service de la dette que connaissent les pays subsahariens nous préoccupent sérieusement. La stratégie internationale de la dette a bien servi toutes les parties intéressées mais l'on a constaté depuis quelque temps déjà qu'elle demandait à être renforcée et que tous ses éléments devaient être appliqués plus efficacement. Le fait a été reconnu tant à la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qu'aux sessions annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale en septembre. Il est incontestablement nécessaire d'agir d'urgence pour alléger le fardeau de la dette des pays subsahariens.

Les Etats membres de la Communauté européenne ont tous appliqué la résolution 165 (S-IX) de la CNUCED relative à l'allègement de la dette qui s'applique tout particulièrement aux pays africains les plus pauvres. Nous demandons aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'appliquer totalement cette résolution.

Les négociations du Club de Paris sur l'allongement des délais de remboursement et de grâce pour les pays les plus pauvres, notamment les pays de l'Afrique subsaharienne qui mettent en oeuvre des programmes d'ajustement, contribueront également à alléger la dette. Des propositions sur la possibilité d'appliquer des taux d'intérêt plus bas pour le rééchelonnement de la dette publique ont également été avancées.

Le Directeur général du FMI a proposé d'accroître sensiblement les ressources du dispositif d'ajustement structurel du Fonds au cours des trois années à venir et il est à prévoir que les négociations portant sur cette proposition s'achèveront sous peu. Pour notre part, nous appuyons fortement son initiative.

Il convient également de rappeler les efforts que fait la Banque mondiale pour mobiliser un ensemble particulier de financements complémentaires de la communauté donatrice pour aider les pays subsahariens les plus pauvres et les plus affligés par la dette dans leurs propres efforts pour venir à bout de leur problème d'endettement.

* M. Ould Boye (Mauritanie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Bierring (Danemark)

Pour certains pays de l'Afrique subsaharienne à faible revenu et très endettés, la Communauté examine elle-même une initiative concernant un programme spécial sous la forme d'une aide qui pourrait rapidement être débloquée en faveur de ce groupe de pays.

Le commerce est un moyen essentiel pour favoriser la croissance et accroître les ressources qu'exige le développement. L'environnement commercial des pays d'Afrique doit donc être encore amélioré. Il convient dans le monde entier de résister aux pressions protectionnistes.

Le marché de la Communauté est depuis longtemps grand ouvert aux exportations des pays d'Afrique grâce au régime commercial très libéral des Accords de Lomé et aux composantes commerciales de nos accords de coopération avec les pays de la Méditerranée. Ces dispositions assurent à nos partenaires africains le libre accès, sans réciprocité, du plus gros de leurs exportations à leur principal marché, lequel est maintenant élargi à l'Espagne et au Portugal.

M. Bierring (Danemark)

Dans le contexte plus large des négociations commerciales multilatérales, la communauté s'occupe de promouvoir activement un plus grand développement du commerce par des règles plus libérales et plus ouvertes, sur la base de la déclaration ministérielle de Punta del Este. Dans ce contexte, le 14 octobre, la communauté a fait une offre très large sur les produits tropicaux, question qui a bénéficié d'une attention toute particulière lors des négociations de l'"Uruguay Round".

Nous espérons que nos partenaires africains continueront de participer activement aux négociations commerciales multilatérales - Uruguay Round -, et nous demandons à tous les autres pays de participer à la libéralisation de leur marché d'importation afin d'offrir de nouvelles possibilités aux explorations africaines.

En ce qui concerne notamment les pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent en Afrique subsaharienne, il nous paraît indispensable que tous les pays industrialisés facilitent l'accès à leur marché des produits provenant des PMA au moyen d'un traitement plus favorable s'inscrivant dans un système général de préférences amélioré, y compris les règles initiales. Il convient également de rechercher l'utilisation la plus large possible des dispositions du quatrième accord multifibres sur la souplesse et l'accès au marché en faveur des pays les moins avancés.

Etant donné que de nombreux pays d'Afrique dépendent fortement de l'exportation des produits de base, la situation sur les marchés des produits de base nous préoccupe tout particulièrement. Il convient d'assurer un fonctionnement meilleur et plus stable des marchés des produits de base et de rechercher des solutions à long terme aux problèmes que suscitent ces produits. Pour la plupart des pays d'Afrique, la diversification horizontale et verticale de leur économie, de même que la participation accrue à la transformation, à la commercialisation et à la distribution de leurs produits de base revêt à cet égard une importance primordiale. En ce qui concerne le financement compensatoire, un réexamen des services du Fonds monétaire international est en cours et les Etats membres de la communauté y prendront une part constructive.

Les résultats de la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont amélioré sensiblement les perspectives d'actions futures de nature à déboucher sur des résultats constructifs dans le domaine des produits de base. A cet égard, il convient de rappeler le système Stabex, réalisation novatrice importante.

M. Bierring (Danemark)

L'amélioration de la qualité et de la modalité de l'aide et la coordination de l'aide sont une part importante du Programme d'action. Les Etats membres de la Communauté ont déjà de bons antécédents en ce qui concerne la qualité et la modalité de l'aide. Cela ne les a toutefois pas empêchés de rechercher d'autres améliorations. L'examen de l'année prochaine sera l'occasion d'étudier de manière approfondie cette question. De même, des mesures ont déjà été prises pour mieux coordonner l'aide, notamment par une coopération plus étroite entre la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour le développement (PNUD). Je parle des tables rondes et des groupes consultatifs. Il convient de chercher à renforcer davantage cette coordination, par exemple en augmentant la coopération entre les gouvernements des pays destinataires et les donateurs multilatéraux et bilatéraux tant au niveau local qu'international. Nous voudrions rappeler à cet égard la nouvelle série de principes directeurs pour la coordination de l'aide qui ont été approuvés à la réunion de haut niveau du Comité d'aide au développement (CAD), qui a eu lieu à la fin de l'année dernière.

Le système de l'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans la mise en oeuvre du Programme d'action, et nous sommes heureux de voir que le Secrétaire général des Nations Unies a donné la priorité à la situation économique critique en Afrique. L'engagement de l'ONU dans les efforts à long terme destinés à relancer le développement en Afrique est la suite logique de l'action rapide et efficace entreprise par le Secrétaire général des Nations Unies pour mobiliser et coordonner le soutien d'urgence donné à l'Afrique à l'époque du Bureau des opérations d'urgence en Afrique.

Le soutien du système des Nations Unies dans cette phase ultérieure recouvre un vaste champ. Les organisations de développement du système semblent avoir renforcé leurs activités en Afrique, bien qu'il soit difficile de voir dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies quelles sont les activités, parmi toutes celles qui sont menées, qui se rattachent directement au Programme d'action. Nous nous félicitons de l'action entreprise par le Secrétaire général des Nations Unies pour assurer la coordination et la surveillance, et nous espérons qu'elle sera utile en ce qui concerne l'application continue du programme et la préparation de l'examen de 1988. La nécessité de soutenir l'intérêt international envers le redressement de l'Afrique constitue un autre domaine auquel l'Organisation des Nations Unies peut utilement contribuer. La création du Groupe consultatif des apports financiers est une autre initiative du Secrétaire général des Nations Unies. Nous attendons actuellement le rapport du Groupe.

M. Bierring (Danemark)

Comme les membres peuvent le constater, de nombreuses initiatives ont été prises pour faire face à la situation économique critique en Afrique depuis la session extraordinaire. Il est encore trop tôt pour en évaluer les effets. A ce sujet, je terminerai en parlant de la préparation de l'examen de l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Le Secrétaire général des Nations Unies doit jouer un rôle central dans ce processus. Les organisations régionales et les différents organes du système de l'Organisation des Nations Unies ne manqueront certainement pas non plus de fournir des renseignements utiles à cet examen. Il nous semblerait approprié que la présente session de l'Assemblée générale prenne une décision sur l'ampleur de cette documentation et convienne d'un calendrier pour le processus de préparation. A cette fin, nous voudrions présenter les considérations suivantes.

L'examen devrait reposer sur des renseignements objectifs et factuels. Il devrait fournir une étude détaillée des mesures prises par toutes les parties pour appliquer le Programme d'action. Il serait souhaitable que les renseignements fournis soient assez spécifiques et ne se limitent pas à une énumération de chiffres. La possibilité de présenter des études spécifiques de pays ou de sous-régions, par exemple, mérite d'être examinée.

Comme cela est envisagé dans le Programme d'action, cet examen devrait avoir lieu pendant la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Dans la mesure où un mécanisme préparatoire intergouvernemental est nécessaire, il serait préférable de faire appel aux mécanismes existants plutôt que d'en créer de nouveaux. L'une des possibilités consisterait à confier ce travail au Conseil économique et social.

Les discussions au sein d'un mécanisme préparatoire ne doivent pas commencer tant que l'on ne dispose pas des données et des apports nécessaires que doivent fournir les parties intéressées. Nous estimons que le début de l'automne 1988 serait tout à fait approprié à cette fin.

M. FERM (Suède) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des cinq pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique adopté par la session extraordinaire l'an dernier

M. Ferm (Suède)

comporte deux éléments essentiels : les efforts d'ajustement que doivent entreprendre les pays africains et le soutien international accru à ces efforts.

Les pays nordiques se félicitent des efforts résolus déployés par de nombreux pays africains pour procéder à des réformes politiques et adopter des mesures d'ajustement conformes au Programme d'action. Dans de nombreux cas, des résultats impressionnants ont été enregistrés, comme par exemple la gestion fiscale et l'ajustement des taux de change. Il convient notamment de souligner les mesures prises dans le domaine des incitations à l'agriculture et de la politique salariale.

Il s'agit là d'éléments indispensables pour améliorer la production alimentaire intérieure et le développement rural.

On doit poursuivre résolument l'application de réformes dans les pays africains. C'est la condition indispensable au développement et à une juste croissance à long terme et soutenue. Mais les pays industrialisés savent, de par leur propre expérience, les dilemmes qui se posent dans la mise en oeuvre de mesures d'austérité et d'ajustement structurel. En Afrique, ces programmes sont souvent mis à exécution dans des conditions très défavorables. Dans de nombreux cas, un lourd fardeau de la dette, une détérioration des termes de l'échange, la stagnation des flux de ressources extérieures, les catastrophes naturelles et la tension politique sont autant de contraintes qui limitent la marge de manoeuvre des gouvernements. Voilà pourquoi les pays nordiques partagent l'inquiétude des pays africains devant l'insuffisance du soutien de la communauté internationale aux efforts d'ajustement qu'ils ont entrepris.

Dans ce contexte, nous constatons que les organisations opérationnelles du système des Nations Unies chargées d'appliquer les programmes - et au premier rang, il faut citer le PNUD et le FISE - doivent continuer de soutenir le processus d'ajustement structurel de l'Afrique. Ils doivent continuer de définir et de délimiter l'effet social des programmes d'ajustement structurel afin que cette dimension soit clairement reflétée dans les programmes de planification et d'application. Nous sommes convaincus que cette dimension est indispensable pour obtenir un ajustement effectif qui garde sa dimension humaine.

La situation est particulièrement précaire dans les pays de l'Afrique subsaharienne affligés par la dette. Déjà très pauvres au début de la décennie, ce groupe de nations a connu une croissance négative de son produit intérieur brut par habitant pendant toutes les années 80. Ils ont aussi enregistré une chute de leurs recettes d'exportation et une détérioration marquée des niveaux d'investissement.

La situation économique extérieure a bien sûr une importance primordiale, car elle permet aux pays africains de mettre à exécution des programmes d'ajustement ambitieux. Les pays nordiques, à maintes reprises, ont dit que les incertitudes existantes et croissantes qui pèsent sur l'économie mondiale ont une influence négative sur la situation des pays africains les plus pauvres et compromettent sérieusement la réalisation de leurs objectifs de développement. En recherchant des solutions aux difficultés actuelles, la communauté internationale doit garder à l'esprit les attentes légitimes des pays plus vulnérables et les engagements pris par tous les partenaires, pays africains en développement et pays développés, pour

déployer de sérieux efforts en vue de réaliser un développement à long terme soutenu.

Les pays nordiques ont étudié avec intérêt le rapport du Secrétaire général (A/42/560 et Corr.1) présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, et exprimons notre reconnaissance pour le travail accompli. Qu'il nous soit permis de faire quelques commentaires à ce sujet.

Tout d'abord, il semble y avoir une absence quasi totale d'information sur la situation d'urgence, bien que certains pays africains nous aient déjà communiqué des nouvelles alarmantes. Ces données auraient indubitablement été utiles pour montrer la corrélation entre les graves situations d'urgence et le développement. C'est pourquoi les pays nordiques saisissent cette occasion de souligner combien il est nécessaire de continuer à surveiller la situation d'urgence dans le continent africain et de replacer cette situation dans le contexte plus vaste du développement. Les pays nordiques traiteront séparément cette question à la Deuxième Commission lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général sur le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO).

Le Secrétaire général souligne combien il a été difficile d'obtenir des données fiables aux fins de son rapport. En conséquence, le rapport ne contient que des données qualitatives et quantitatives limitées à l'appui des différentes affirmations, notamment en ce qui concerne les mesures prises par les pays africains. Nous espérons toutefois que, dans son prochain rapport sur la situation économique critique de l'Afrique, le Secrétaire général pourra donner un complément d'information concernant les mesures propres à renforcer la participation des femmes à la production agricole et aux autres processus du développement. Il serait également souhaitable de développer les initiatives proposées au paragraphe 19 en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Ces exemples montrent que les futurs documents sur cette question doivent être plus clairs et plus précis. A cet égard, le projet des Nations Unies visant à renforcer la capacité des pays africains à rassembler des informations et à établir des statistiques serait utile. Il permettrait aussi de mieux évaluer les mesures prises à l'échelon national pour mettre à exécution le programme d'action. Un plus grand nombre de réponses au questionnaire pertinent envoyé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) permet de se faire une idée plus précise et plus

complète de la situation. Nous tenons à souligner la nécessité d'harmoniser les méthodes utilisées pour recueillir des données statistiques.

Il est essentiel de mettre en oeuvre les deux éléments centraux du Programme d'action des Nations Unies : l'engagement pris par les Etats africains à agir sur le plan intérieur et

"l'accueil positif de la communauté internationale et son engagement à appuyer et compléter les efforts de développement déployés par les pays d'Afrique."

[(A/S-13/16, Annexe, par. 8 b)]

Ce second élément est énoncé en plusieurs passages du Programme d'action, qui soulignent combien il est impérieux que la communauté internationale intensifie sa coopération et accroisse de manière substantielle son soutien aux efforts africains. Le Programme précise également que la communauté internationale reconnaît que les pays africains ont besoin de ressources extérieures additionnelles et qu'elle s'engage à n'épargner aucun effort pour fournir les ressources suffisantes en vue d'appuyer et de compléter les efforts de développement de l'Afrique.

Ces déclarations de soutien, notamment aux pays de l'Afrique subsaharienne affligés par la dette, ont récemment été réitérées entre autres dans l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et dans les communiqués publiés le mois dernier à l'issue des réunions de la Banque mondiale et du Comité de développement du Fonds monétaire international et du Comité intérimaire.

Dans ce contexte, on comprend que l'insuffisance globale des courants de ressources à l'Afrique est une source de profonde préoccupation. Tandis qu'augmente sensiblement l'importance de tels courants à des conditions de faveur aux pays de l'Afrique subsaharienne, le volume de ces courants stagne en même temps que baissent les courants d'aide ne jouissant d'aucune condition de faveur et les recettes à l'exportation, et qu'augmentent les obligations du service de la dette. Il est particulièrement alarmant de constater que l'aide à des conditions de faveur qui doit être apportée aux pays affligés par la dette a diminué en termes relatifs et, en 1986, en volume.

Des mesures urgentes s'imposent pour fournir un soutien international satisfaisant aux efforts de développement de l'Afrique, tant de sources bilatérales que multilatérales. Par conséquent, les pays nordiques se félicitent de l'ensemble de mesures concrètes récemment proposées par la Banque mondiale et le Fonds

M. Ferm (Suède)

monétaire international pour accroître leur aide aux pays à faible revenu, qui connaissent des difficultés exceptionnelles. Nous appuyons l'orientation donnée à ces initiatives visant à mobiliser des ressources supplémentaires qui, réunies, assureront un ajustement avec l'augmentation du revenu par habitant et permettront à tous les pays industrialisés d'y participer sur une base sélective.

A notre avis, des mesures complémentaires de soutien international s'imposent pour relancer la croissance et alléger les problèmes de la dette des pays africains à faible revenu affligés par cette dette. Lors de la récente réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI, nous avons proposé la création d'un système géré par l'Association internationale de développement (AID) pour fournir des ressources supplémentaires à cette fin.

Les pays nordiques se félicitent également de l'initiative prise par le Directeur exécutif du FMI pour augmenter sensiblement le volume de la Facilité d'ajustement structurel du Fonds avec de véritables ressources supplémentaires. Nous appuyons la récente évolution manifestée au Club de Paris en ce qui concerne l'allongement des délais de remboursement et de grâce pour les pays les plus pauvres parmi les pays les plus lourdement endettés.

M. Ferm (Suède)

Le paiement des intérêts de la dette commerciale garantie par l'Etat constitue l'un des fardeaux financiers les plus lourds auxquels sont confrontés les pays africains les plus pauvres. Les pays nordiques souhaitent que les discussions sur cette question se poursuivent, au sein du Club de Paris, afin de parvenir à une solution multilatérale. Certains des pays nordiques sont en mesure d'accorder des taux d'intérêt à des conditions plus favorables dans le cadre d'un tel accord, tandis que d'autres envisagent des mesures différentes qui auraient le même effet. Tous les pays nordiques ont converti ou examineront sérieusement les demandes tendant à convertir leurs crédits de développement bilatéraux accordés aux pays les plus pauvres en dons. Nous invitons les donateurs qui ne l'ont pas encore fait à adopter de pareilles mesures.

Les pays nordiques appuient vigoureusement les efforts multilatéraux dont je viens de rendre compte et y participent, car un grand nombre d'entre eux sont d'une extrême utilité pour le continent africain. Un transfert accru de ressources doit toutefois intervenir également sur une base bilatérale. La diminution, en 1986, des courants bilatéraux de l'aide publique au développement des principaux donateurs aux pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la dette est, par conséquent, un phénomène extrêmement inquiétant. Les obstacles intérieurs à une telle aide de la part des pays donateurs, bien que réels, sont minimes comparés aux souffrances que l'absence de cette aide cause aux pays bénéficiaires les plus pauvres.

Il est absolument nécessaire que les donateurs bilatéraux fassent des efforts supplémentaires. Etant donné les efforts consentis par de nombreux pays africains pour procéder à des ajustements structurels, un programme d'assistance, destiné à compléter d'autres types d'assistance bilatérale, s'impose. Une aide d'urgence temporaire, lorsqu'elle n'est plus nécessaire, pourrait être facilement convertie en une aide à long terme.

Les perspectives de croissance de l'aide publique au développement pour la fin de cette décennie, semblent aller à l'encontre des objectifs bien connus, ainsi que des responsabilités qu'ont contractées les pays en adhérant au Programme d'action des Nations Unies pour l'Afrique. Les pays nordiques renouvellent leur appel aux principaux pays industrialisés pour qu'ils augmentent leur aide publique au développement afin d'atteindre les objectifs. Tout en s'efforçant d'atteindre les objectifs internationalement reconnus dans ce domaine, il convient aussi de tenir de plus en plus compte des besoins des pays africains en ressources.

M. Ferm (Suède)

A cet égard, nul n'ignore ici ce qu'ont accompli les pays nordiques. Plus de la moitié des principaux pays bénéficiaires de notre aide bilatérale se trouvent en Afrique subsaharienne et plus de 60 % de cette aide est allouée à ces mêmes pays. Les pays nordiques continueront à assumer leur part de responsabilité pour fournir un soutien international à l'Afrique, conformément au Programme d'action pour l'Afrique. Dans les années à venir, les pays nordiques continueront à augmenter leur aide. La coopération dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et l'aide en faveur des Etats de première ligne continueront de se voir accorder une autre priorité.

Lors de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, il sera procédé à un examen et une évaluation de l'application du Programme d'action pour l'Afrique. A cette fin, nous devons, au cours de la présente session, envisager et créer des mécanismes préparatoires si cela est nécessaire. Lors de cet examen, il devra être envisagé d'utiliser les mécanismes déjà existants. Cela pourrait inclure, selon nous, les organes compétents des Nations Unies qui feront rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire des prochaines sessions du Conseil économique et social. Nous estimons qu'une procédure de ce genre contribuerait à bien préparer le terrain afin que nous examinions, dans de meilleures conditions et de manière constructive, cette importante question, à l'automne prochain.

Je terminerai en disant que les pays nordiques attendent avec intérêt l'examen global et l'évaluation du Programme d'action, qui interviendront à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

M. BLANC (France) : Ma délégation fait siennes chacune des paroles prononcées tout à l'heure par mon collègue danois, qui exerce la présidence de la Communauté économique européenne. Elle se limitera donc à quelques développements supplémentaires sur la question de la situation économique de l'Afrique qui constitue pour elle une préoccupation majeure.

La France où avait été scellé en 1981 le contrat entre les pays les moins avancés - dont une majorité sont Africains - et leurs partenaires du monde entier, a contribué à créer avec d'autres le climat de lucidité courageuse et de réalisme qui s'est finalement inscrit dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

Comme chacun des membres de cette Assemblée générale, nous nous sommes interrogés sur le meilleur parti à tirer du présent débat, alors que tout avait été dit et écrit au cours de la treizième session extraordinaire de notre assemblée et

M. Blanc (France)

qu'une analyse d'une exceptionnelle lucidité y avait été faite des problèmes graves, complexes et spécifiques que connaît le continent africain.

Nous ne nous dissimulons pas que les choses n'ont pas évolué en Afrique aussi vite, ni aussi bien que nous l'espérons alors. Nous ne nous satisfaisons pas de ces progrès trop lents, trop hésitants, trop contrariés. Nous savons ce que souffrent certaines populations, nous apprécions à leur valeur l'action de nombreux gouvernements en Afrique pour réparer des erreurs et tirer le meilleur parti des ressources de leur sol et du travail de leur peuple. Nous connaissons les efforts faits pour remettre en ordre les économies en vue de favoriser à l'avenir la croissance, au prix de mesures courageuses et parfois impopulaires. Nous ne voulons pas que s'ouvrent ici des procès : beaucoup de temps et de passions s'y dépenseraient en vain.

Avec le programme d'action adopté l'an dernier, nous disposons à la fois du diagnostic et des prescriptions. Une seule attitude s'impose donc : confirmer ensemble, unanimement, l'engagement d'exécuter effectivement, mais mieux et plus vite, les dispositions de notre contrat de juin 1986.

Ce sont les faits que nous jugerons et c'est sur la base de faits que nous devons nous préparer à l'examen approfondi de l'application du programme que l'Assemblée générale extraordinaire a prévu pour notre quarante-troisième session.

Dans cet esprit, les travaux de notre assemblée devraient être préparés dans un cadre international incontestable, à la composition géographique équilibrée. C'est à une telle enceinte que devront être communiquées les informations nécessaires. Celles-ci pourraient se fonder sur une évaluation des progrès tant qualitatifs que quantitatifs accomplis de part et d'autre aussi précise et incontestable que possible. Nous souhaitons que le Secrétaire général, assisté du Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale en prennent la responsabilité.

A ce stade, nous ne sommes pas encore en mesure de faire un bilan sérieux de la mise en oeuvre des engagements pris pour cinq ans voici à peine 18 mois. Toute tentative d'appréciation chiffrée serait d'ailleurs techniquement prématurée, aujourd'hui, d'abord parce que les données de comptabilité nationale pour l'année 1986, voire même pour l'année 1985, n'ont pu être encore établies; ensuite, parce que le premier exercice budgétaire qui ait été préparé par les gouvernements des Etats membres après la publication du programme porte sur l'année 1988.

M. Blanc (France)

C'est dire que, de ce point de vue technique, l'examen de l'année prochaine arrivera même peut-être un peu tôt. Il faut en outre admettre qu'une évaluation réaliste devrait aussi prendre en compte des facteurs qui ne tiennent pas ou qui tiennent peu à l'action des gouvernements. Ces faits de société concernent aussi bien la vie des entreprises que les choix individuels faits en matière de formation, d'emploi, d'épargne ou de consommation.

De même faudra-t-il distinguer parmi les facteurs externes qui conditionnent aussi le succès du redressement et du développement africains cinq séries d'éléments, où la responsabilité des gouvernements de pays industrialisés, comme le mien, se trouve très diversement engagée. Ce n'est qu'à titre d'exemple et sans prétendre participer ici à un quelconque concours de performances que j'illustrerai parfois mon propos en me fondant sur des initiatives de mon pays.

Premièrement, je ne citerai ici que pour mémoire l'importance des conditions climatiques et des catastrophes naturelles, comme la très grave sécheresse qui a affecté l'économie des Etats africains au cours des années 83 à 85. Ces circonstances exceptionnelles engagent bien entendu pour des raisons humanitaires la responsabilité des gouvernements de toutes les régions du monde. Ceux qui ne peuvent s'en acquitter bilatéralement devraient trouver dans les institutions compétentes du système des Nations Unies des canaux propres à favoriser leurs efforts de solidarité, qu'il s'agisse d'aide alimentaire d'urgence, d'assistance aux réfugiés, de la lutte contre le SIDA ou encore contre le criquet pèlerin. Nous partageons le souci du Secrétaire général que l'aide humanitaire qui pourrait être nécessaire vienne bien s'ajouter, et non se substituer, aux soutiens promis dans le cadre du Programme d'action.

Deuxièmement, d'autres éléments essentiels pour les économies africaines dépendent directement de l'action des entreprises et des banques, d'investisseurs et de prêteurs autonomes par rapport aux gouvernements.

Il faut être conscient que les Etats d'économie libérale n'ont que peu de moyens d'action sur les concours des banques commerciales et sur les investissements privés dans les économies en développement, pas plus qu'ils n'ont de moyens directs de pression sur les banques pour les contraindre à plus de compréhension dans la gestion de leurs prêts.

En revanche, il est concevable d'agir sans contraintes, mais efficacement en suscitant, face aux entreprises africaines, des partenaires motivés et expérimentés, en particulier parmi les petites et moyennes entreprises des pays du Nord. Tel était le sens des importantes rencontres organisées avec succès il y a

M. Blanc (France)

moins d'un an à Libreville, sur le thème de la coopération industrielle et du secteur privé.

D'autres partenariats industriels, commerciaux ou encore intellectuels existent entre universités, entreprises et banques de pays africains et de pays occidentaux, ou de pays africains avec leurs voisins, au sein d'ensembles sous-régionaux.

Le redressement et le développement africains passeront aussi par la promotion des services : la qualité industrielle, la régularité des approvisionnements et la commercialisation sur les marchés internationaux sont en effet les auxiliaires indispensables de la reprise économique.

Dans cet esprit, une consultation tenue sous la double égide de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a regroupé à Paris en septembre dernier 250 professionnels issus de 70 pays pour traiter du thème de la formation à la maintenance industrielle.

En revanche, s'agissant de prêts d'aide publique au développement, les gouvernements des pays créanciers peuvent, par le moyen de la concertation internationale, aider les pays débiteurs à s'acquitter de leurs obligations, dans le cadre déjà éprouvé du Club de Paris.

Celui-ci a déjà fait beaucoup pour tenir compte des contraintes extérieures des pays africains. Depuis quelques mois, il a même commencé à mettre en oeuvre des mesures allant dans le sens des propositions faites par le Ministre des finances de la France en assouplissant les termes du rééchelonnement pour les pays très pauvres et fortement endettés qui ont entrepris un programme de redressement.

Poursuivant dans cette voie, le Ministre français de l'économie et des finances appelait, de ses vœux, à Washington il y a quelques jours :

"un consensus sur la généralisation systématique des taux concessionnels sur les rééchelonnements des créances d'aide au développement, puis un abaissement concerté - voire la suppression - des marges pratiquées par les Etats créanciers au-dessus du coût de la ressource du marché, pour les créances commerciales consolidées."

Troisièmement, une troisième série d'éléments concerne la conjoncture économique mondiale, sur laquelle la plupart des politiques nationales

M. Blanc (France)

individuelles, à l'exception peut-être de deux ou trois d'entre elles, n'ont qu'une faible influence. En suscitant l'Accord du Louvre, la France a entendu contribuer à une plus grande stabilité des taux de change et peser sur les taux d'intérêt. Elle a, de même, contribué dès le mois de janvier dernier en accueillant un séminaire, à la reprise à Paris, puis à la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) d'un dialogue Nord-Sud sur les produits de base dont le marasme a si gravement atteint les économies africaines au cours des dernières années. Ce dialogue permettra, nous l'espérons, aux producteurs de mieux maîtriser leur offre sur quelques grands marchés internationaux de produits. Une étape importante sera franchie s'il débouche sur la mise en oeuvre effective et rapide des deux "guichets" du Fonds commun des produits de base. Le deuxième guichet permettra d'oeuvrer plus efficacement pour la diversification des économies africaines.

Quatrièmement, avec le Fonds commun, nous envisageons déjà un quatrième groupe d'éléments externes qui sont plus directement à la portée des gouvernements, quand ceux-ci agissent en concertation au sein des institutions multilatérales, à travers des instruments commerciaux, monétaires ou financiers comme ceux du GATT, du Fonds monétaire international (FMI), de la Convention de Lomé, du Groupe de la Banque mondiale et des institutions régionales de développement.

Je rappellerai seulement le rôle déterminant de la France, avec d'autres pays européens, dans la création d'un fonds spécial pour l'Afrique et d'un programme spécial africain au FIDA, où nous attendons toujours que certains grands pays rejoignent les donateurs.

La France a en outre accru sa part dans la huitième reconstitution de l'Association internationale du développement (IDA), sa contribution atteint aujourd'hui 7,3 % sur un total de 11,5 milliards de dollars.

Après la consécration unanime qu'a donnée la septième CNUCED à la notion d'ajustement structurel, nous appelons les autres membres du FMI concernés à tripler le volume de la facilité consacrée à cette fin. Pour sa part, la France est prête à fournir pour cette facilité une contribution de 500 millions de dollars. Elle est prête également à une augmentation très substantielle du capital du Fonds monétaire international (FMI). Elle est prête enfin à l'effort budgétaire supplémentaire que représente le projet de reconstituer les ressources du Fonds africain de développement à une hauteur comprise entre 2,5 et 3 milliards de

M. Blanc (France)

dollars pour les années à venir, répondant ainsi plus directement à la nécessité d'un apport net de ressources très concessionnelles à l'Afrique.

Cinquièmement, il est enfin évident que l'aide publique au développement bilatéral et l'aide multilatérale sur contributions volontaires annuelles aux organisations du système des Nations Unies, et en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), traduisent particulièrement bien, eux aussi, les choix et les priorités extérieures de nos gouvernements.

Qu'il me suffise de rappeler que mon pays est le premier donateur d'aide au développement envers l'Afrique subsaharienne. Pour l'exercice budgétaire 1988, il est demandé au Parlement français d'accroître les moyens du Ministère de la coopération, qui se consacre essentiellement à l'Afrique, de 13,4 %, soit bien davantage, en cette période d'austérité, que tout autre département ministériel.

J'ajoute que 20 % de notre aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne prendra la forme d'une aide hors projet, à déboursement rapide, particulièrement adaptée aux nécessités de l'ajustement structurel.

C'est de réalisme et d'imagination qu'il nous faut indissociablement témoigner pour mettre en oeuvre, Africains et non-Africains, nos engagements respectifs.

Mais surtout, il nous faut inventer ensemble les dispositions qui nous permettront, au niveau de chaque pays, de coopérer de la façon la plus rapprochée et la plus suivie par le biais des représentants locaux de ses principaux partenaires. Le Président Diouf, Président de la République du Sénégal, qui a tant contribué l'an passé au succès de notre session extraordinaire, en donne l'exemple en ouvrant aujourd'hui même à Dakar une réunion internationale de trois jours consacrée au suivi concret de cette session. Je souhaite que cette initiative en suscite d'autres, qui ensemble permettront à l'Afrique de reprendre confiance dans ses propres chances.

M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : On ne saurait exagérer l'importance de la question dont nous débattons aujourd'hui compte tenu de son actualité, de son importance vitale et de son ampleur et alors que de sa solution dépend le sort de millions d'êtres humains et même de tout un continent.

Une évaluation objective des progrès réalisés dans l'application des Programmes d'action des Nations Unies pour le relèvement économique et le développement de l'Afrique ne peut se faire que sur la base d'une analyse bien pesée de la situation sur le continent, en tenant compte de tous les facteurs externes et nationaux liés ensemble. Cette méthode d'approche permettra de dégager les éléments positifs, de discerner les difficultés et les complications qui se présentent dans cette voie et, ensuite, de préparer les tâches qui se présentent à la communauté internationale pour assurer la bonne exécution du Programme.

A la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation soviétique avait souligné que la condition indispensable pour venir à bout de la crise économique était une amélioration radicale de la situation économique et politique en général, en Afrique et dans le reste du monde, et l'élimination de la situation inégale dans laquelle se trouvent les Etats africains dans la division internationale du travail.

Aujourd'hui, nous devons constater que les causes de cette crise, loin de disparaître, se sont aggravées, devenant une source permanente de problèmes et de difficultés croissants.

Comme en témoigne le rapport du Secrétaire général des Nations Unies : "Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990" (document A/42/560), du fait de la faiblesse générale des structures économiques, de nombreux pays africains, surtout ceux qui sont situés au sud du Sahara, se sont trouvés sans défense devant les perturbations de la situation économique internationale. L'année dernière, les revenus que ces pays tirent de leurs exportations sont tombés de 19 milliards de dollars, soit près d'un tiers. Leur dette extérieure est maintenant proche de 200 milliards de dollars, et le service de la dette représente aujourd'hui 38% des revenus de leurs exportations. Les choses en sont à un point tel que le Fonds monétaire international (FMI) qui, semble-t-il devrait avoir pour but de favoriser des conditions de stabilité

M. Zvezdin (URSS)

propices à la croissance et au développement, a reçu, l'année dernière, des pays d'Afrique près d'un milliard de dollars de plus qu'il ne leur en a donnés.

Le courant net des ressources financières provenant d'Afrique dépasse 9 milliards de dollars par an. Or, comme l'avait souligné la treizième session extraordinaire c'est précisément ce montant de l'aide extérieure annuelle qui est nécessaire aux pays africains pour surmonter leurs difficultés économiques.

Les ajustements structurels faits par certains pays d'Afrique montrent que ces mesures n'ont pas été la panacée contre les maladies chroniques dont souffre l'économie nationale des pays du continent et n'ont pas donné lieu à l'augmentation promise de l'aide extérieure. Plusieurs, parmi les plus importants pays donateurs ont même réduit leur aide bilatérale à ces pays africains. Comme il est dit dans ce même rapport du Secrétaire général :

"La mise à exécution des programmes d'ajustement structurel ... n'a pas été sans provoquer des tensions et des bouleversements sociaux, ni sans faire appréhender des risques politiques." (A/42/560, par. 24)

et s'accompagne de conséquences sociales négatives :

"notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation, la nutrition, l'emploi et le maintien des institutions sociales." (ibid.)

Il n'y a pas eu de progrès dans la solution des problèmes qui se sont accumulés en Afrique australe. Cette anachronisme immoral et antihumain de l'histoire contemporaine qu'est le régime de l'apartheid, les actes constants d'agression commis par l'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne, le sabotage économique, l'oppression coloniale du peuple namibien, sont autant d'éléments accablants constitutifs de la situation actuelle en Afrique australe et représentent de graves obstacles au développement normal du continent tout entier.

L'analyse de ces facteurs et d'autres encore nous amène à des conclusions assez pénibles, qui sont présentés sous forme résumée dans le document du Comité directeur permanent de l'OUA, où il est :

"L'environnement national et international s'est détérioré à plusieurs égards, sapant ainsi la capacité des pays africains à mettre pleinement en oeuvre le Programme." (A/42/614, annexe, par. 8)

La délégation soviétique constate que le Secrétariat des Nations Unies a fait certains efforts pour mobiliser la communauté internationale en vue de venir à bout de la situation économique critique de l'Afrique et d'accroître la coordination de ces activités à l'intérieur du système des Nations Unies; nous lui en sommes

M. Zvezdin (URSS)

reconnaissants. En même temps, il nous semble que le Secrétariat n'appréhende pas toujours de façon équilibrée la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action. Personne ne peut nier l'importance des politiques économiques nationales des Etats africains pour surmonter la crise, mais il ne faut pas pour autant cesser d'accorder l'attention voulue aux facteurs extérieurs, qui, dans bien des cas, jouent un rôle décisif. Cette optique unilatérale, notamment dans les travaux d'évaluation du Secrétariat, empêche une analyse globale de l'effet de tous les facteurs tant externes qu'intérieurs et, par conséquent, l'élaboration de recommandations et d'actions.

Nous avons noté avec regret que le rapport du Secrétariat permet également une approche unilatérale dans l'évaluation des contributions des différents pays donateurs en matière d'aide à l'Afrique. C'est ainsi que le rapport contient une évaluation qui n'est pas conforme à la réalité quant à l'importance de l'aide des pays socialistes d'Europe orientale. Nous laissons cette évaluation - dont la source n'est pas mentionnée - à la responsabilité de ses auteurs. Mais le Secrétariat ne dispose pas que d'évaluations; il dispose aussi de données officielles sur l'aide apportée par les pays socialistes à l'Afrique. Pour ce qui est de mon pays, ces chiffres sur l'aide ont été publiés notamment dans le document des Nations Unies A/S-13/10. On sait que rien que pour l'année 1985, cette aide s'élevait à 1,7 milliard de dollars et était tout aussi importante en 1986. J'espère que les corrections voulues seront apportées au rapport.

L'Union soviétique a coopéré activement avec les pays d'Afrique et les soutient dans leurs efforts pour rattraper leur retard économique et pour assurer leur autosuffisance économique véritable en tenant compte des objectifs et des tâches du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et pour le développement de l'Afrique, 1986-1990.

En coopération avec l'Union soviétique, les pays africains ont déjà créé et mis en exploitation plus de 340 projets, certains dans des secteurs clefs de l'économie comme l'industrie et l'énergie.

Tout en apportant son aide aux pays africains, l'Union soviétique ne reçoit aucune part des bénéfices des entreprises construites avec cette aide; ce qui exclut complètement un contre-courant de ressources.

Nous ne cherchons à retirer ni avantages ni concessions économiques et nous n'avons aucune conditions politiques.

Un élément essentiel des relations économiques entre l'Union soviétique et les pays en développement est l'aide apportée, en réponse aux demandes des

M. Zvezdin (URSS)

gouvernements de ces pays, tout d'abord à la création d'entreprises clefs du secteur public, qui constitue la base d'un développement indépendant. Les entreprises du secteur public construites avec l'aide de l'Union soviétique sont une importante source de revenus pour les budgets des pays africains. Elles favorisent une augmentation de l'emploi et la préparation de cadres nationaux qualifiés.

Compte tenu de l'actualité toute particulière du problème de la nutrition dans les pays d'Afrique, l'Union soviétique s'efforce de consolider les bases de la production alimentaire et accorde encore plus d'attention à l'aide économique et technique aux pays du continent pour le développement de l'agriculture et des secteurs connexes agro-industriels.

M. Zvezdin (URSS)

Cette aide s'adresse à quelque 20 pays d'Afrique et se concrétise par la mise au point de 192 projets, dont plus de 80 sont déjà en cours de réalisation. Des travaux se poursuivent pour mettre en culture plus de 200 000 hectares de terres, et 15 projets d'irrigation et d'amélioration des terres sont en cours.

Une place très importante est accordée à la préparation des cadres nationaux dans le contexte de l'aide économique et technique fournie par l'Union soviétique aux pays d'Afrique. Grâce à l'aide apportée par mon pays à tous les secteurs de l'enseignement, plus de 450 000 spécialistes et travailleurs qualifiés africains ont été formés. Plus de 20 000 personnes font aujourd'hui des études dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur de mon pays. Dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies en Afrique, nous allons recevoir chaque année plus de 1 100 ressortissants des Etats de première ligne qui viendront faire des études dans les établissements d'enseignement soviétiques et nous assumerons toutes les dépenses encourues à ce titre.

Nous avons l'intention d'étendre encore notre coopération avec les pays d'Afrique dans tous les domaines. Quelque 300 projets d'entreprises industrielles et autres projets visant le redressement de l'économie nationale sont ainsi en cours d'élaboration ou de conception.

D'ici à 1990, nous nous proposons d'accroître encore l'ampleur de notre assistance, surtout avec les pays subsahariens, dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des secteurs connexes de l'agro-industrie. La participation de l'URSS au secteur agro-industriel va passer à 20 % du volume total de l'aide fournie par l'Union soviétique aux pays de la région.

Mon pays fournit également une aide sous forme de crédits aux Etats d'Afrique. Ces crédits sont accordés à des conditions généralement plus avantageuses que les conditions moyennes pondérées applicables aux courants de fonds à destination des pays d'Afrique et en provenance d'autres prêteurs publics. L'une des caractéristiques des crédits soviétiques accordés aux pays africains est qu'ils sont avant tout orientés vers la productivité. Ces ressources financières sont généralement remboursées sous la forme de produits d'exportation traditionnels et non traditionnels ou grâce à la production de nouveaux secteurs industriels, dont ceux créés avec l'aide soviétique sur une base de compensation. D'autres formes mutuellement acceptables de remboursement sont envisagées.

Pour la période 1981-1985, l'Union soviétique a fourni aux pays d'Afrique, compte tenu de l'aggravation de la situation en matière de devises, un

rééchelonnement du remboursement des crédits représentant plus de 2,4 milliards de dollars au total.

Conformément aux recommandations du Programme d'action des Nations Unies, l'Union soviétique a pris des mesures pour coopérer de plus en plus étroitement avec les organisations régionales africaines telles que la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), la Zone de commerce préférentiel de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement en Afrique de l'Est, et a appuyé la création du Fonds africain. L'URSS envisage de contribuer à ce fonds pour un montant d'environ 65 millions de roubles. Ma délégation partage pleinement l'opinion selon laquelle les décisions de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement et l'application du principe de la relation étroite entre le désarmement et le développement permettraient à la communauté internationale d'économiser des ressources importantes, qui pourraient servir, notamment, à fournir une assistance accrue aux pays d'Afrique.

Pour nous, l'Afrique n'est pas un théâtre d'affrontement entre l'Est et l'Ouest ni un polygone d'essai de divers modèles de développement économique et social. Pour nous, l'Afrique est le théâtre d'une large coopération internationale indispensable pour résoudre les problèmes brûlants auxquels se heurtent les pays africains tels que l'élimination totale du colonialisme et du racisme, la disparition du retard économique, l'élimination de la famine et de la maladie, l'amélioration des niveaux de vie et la protection de l'environnement.

Il est du devoir de la communauté mondiale d'empêcher les pays africains de dériver vers une catastrophe aux conséquences sociales et économiques difficiles à prédire. Il est indispensable de rechercher l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial propre à garantir la sécurité économique de l'Afrique et des autres pays sur une base de justice et d'équité. A cette fin, il sera extrêmement important de renoncer aux échanges inégaux du commerce international, de supprimer le protectionnisme, de stabiliser les marchés mondiaux des produits de base, d'arrêter la fuite nette de ressources financières d'Afrique et de trouver les moyens d'apporter un juste règlement au problème de la dette extérieure. Nous appuyons, à cet égard, l'initiative de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vue de la convocation d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique.

M. Zvezdin (URSS)

L'Union soviétique est toute disposée à appuyer une large coopération internationale dans l'intérêt de l'Afrique et se déclare convaincue que l'élargissement de cette coopération contribuera dans la réalité non seulement à améliorer radicalement la situation sociale et économique du continent, mais également à assurer le développement stable et harmonieux de l'économie mondiale tout entière, pour le plus grand bien de tous les participants aux relations économiques internationales.

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général de nous avoir fourni un rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, qui nous est extrêmement utile pour examiner et évaluer cette question ici à l'Assemblée générale.

Plus d'une année s'est écoulée depuis que l'Assemblée générale a adopté, à sa treizième session extraordinaire, le Programme d'action des Nations Unies. En endossant la lourde tâche de relancer et de développer leurs économies, les pays africains ont, dans ce bref laps de temps, fait des efforts colossaux pour modifier leur situation économique critique. La détermination manifestée par les peuples africains et les progrès qu'ils se sont efforcés de faire pour mettre en oeuvre le Programme d'action des Nations Unies ont été chaleureusement salués par la communauté internationale.

Fidèles à leur engagement, les pays africains ont commencé de mettre en oeuvre le Programme d'action des Nations Unies et le Programme prioritaire pour le redressement économique de l'Afrique avec tout le sérieux voulu et de manière progressive.

De nombreux pays africains ont adopté des réformes économiques et politiques dont certaines ont déjà donné de premiers résultats. Il est particulièrement frappant de constater que la plupart des pays ont accordé la plus haute priorité ou la plus grande attention à la production agricole et alimentaire. Ils ont non seulement adopté des mesures d'urgence pour résoudre les problèmes alimentaires et établi des systèmes d'alerte avancée, mais ils ont aussi pris un certain nombre de mesures à moyen terme, au nombre desquelles je citerai la création ou le renforcement des institutions de crédit agricole, l'augmentation des investissements agricoles, l'ajustement des prix des produits agricoles et des stimulants à la production alimentaire et à sa distribution rationnelle, l'amélioration des méthodes de production et de gestion, l'amélioration et

M. Li Luye (Chine)

l'expansion de la capacité de stockage et le développement de l'infrastructure agricole. Quant à leurs politiques macro-économiques, les pays africains ont accordé une plus grande attention à la mobilisation des ressources locales et à l'amélioration de l'efficacité économique et pris des mesures pour renforcer leur gestion macro-économique, réduire les dépenses publiques et diminuer, de manière radicale, les taux de change*.

* Le Président reprend la présidence.

M. Li Luye (Chine)

Les pays africains, tout en encourageant vigoureusement les particuliers et les collectivités à compter d'abord sur eux-mêmes, font des efforts concertés pour surmonter leurs difficultés économiques. Au cours des dernières années, la coopération et la coordination économiques régionales et sous-régionales ont connu un nouvel essor. Soucieux de resserrer leur coopération, les pays africains ont mis en place des réseaux régionaux de protection des cultures et des mécanismes d'alerte avancée inter-Etats, unissant leurs efforts pour lutter contre la sécheresse et la désertification; ils ont travaillé collectivement pour mettre au point un centre de recherche agricole et vulgariser l'utilisation de variétés améliorées de riz et de haricots. Avec l'appui des organisations internationales, ils ont organisé de nombreuses conférences et réunions, procédé à des échanges techniques, mis au point des programmes d'application régionaux et sous-régionaux pour faciliter l'exécution du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et du Programme d'action des Nations Unies.

Nous constatons que de nombreux pays et institutions internationales ont entrepris de fournir une assistance aux pays africains. Afin d'accroître l'aide aux pays africains, la Banque mondiale a créé le Fonds spécial pour l'Afrique et il a été convenu qu'une somme de 12,4 milliards de dollars serait consacrée à la sixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, tandis que le Fonds monétaire international envisage la possibilité d'élargir le Fonds spécial pour l'Afrique. De surcroît, certains pays développés ont effacé la dette publique de plusieurs pays africains parmi les moins avancés et ont multiplié leurs dons aux pays africains à faibles revenus. La réunion au sommet de Venise des sept pays occidentaux a également suggéré au Club de Paris de convenir de périodes de remboursement et de grâce plus longues pour l'aide publique au développement accordée aux pays africains les plus pauvres de manière à alléger le fardeau de leur dette et d'appliquer des taux d'intérêt moins élevés aux dettes en cours des pays africains à faibles revenus qui procèdent à des ajustements. Autant de mesures qui sont les bienvenues et qu'il faut encourager.

Il convient toutefois de faire remarquer que, jusqu'à présent, les progrès dans l'exécution du Programme d'action des Nations Unies restent très limités.

Le soutien et l'aide de la communauté internationale aux pays africains n'ont pas atteint le niveau attendu; ils sont loin de répondre aux besoins de l'Afrique en matière de développement. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est qu'au cours de ces dernières années, les courants de capitaux privés vers les pays

M. Li Luye (Chine)

africains ont continué à se raréfier, les crédits à l'exportation étant passés de 1 milliard de dollars en 1985 à 400 millions de dollars en 1986, et ont presque cessé en 1987. Le transfert financier du Fonds monétaire international aux pays africains est lui aussi devenu négatif.

A en juger par l'appel lancé dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies, les mesures prises par les pays développés pour aider à améliorer l'environnement extérieur et réduire son influence pernicieuse sur l'Afrique sont restées très limitées. Les pays africains en général et les pays de l'Afrique subsaharienne en particulier sont confrontés à un environnement économique international encore plus dur. Les prix des principaux produits de base restent très faibles, le protectionnisme commercial s'intensifie et les termes de l'échange se détériorent pour les pays en développement.

Le problème de la dette a aussi considérablement handicapé les pays africains dans leurs efforts de redressement et de développement. Bien que le chiffre absolu de la dette des pays africains ne soit pas très élevé, comparé à la base économique de ces pays et à leur capacité d'assurer le service de leur dette, un chiffre de 200 milliards de dollars constitue un fardeau insupportable. Chaque année, le remboursement - intérêt et capital - s'élève à près de 20 milliards de dollars, ce qui représente près de la moitié du total des recettes que l'ensemble du continent africain tire de ses exportations.

Autrement dit, en raison des effets néfastes de ce manque de fonds, de la détérioration de l'environnement extérieur et du fardeau de la dette, l'économie africaine, au lieu de s'améliorer, s'est encore détériorée en 1986 en dépit des lourds sacrifices consentis par les pays africains pour appliquer le Programme d'action et le Programme prioritaire de redressement. Selon l'étude sur la situation de l'économie internationale en 1987, réalisée par les Nations Unies, le taux de croissance réelle du produit intérieur brut de l'Afrique en 1986 était de -2,1 %, et donc inférieur non seulement à celui de tous les autres continents, mais aussi à son propre taux de croissance en 1984 et 1985, époque où avaient pourtant sévi de graves sécheresses.

La Conférence internationale sur l'Afrique, réunie récemment à Abuja, a procédé à une évaluation des progrès dans l'exécution du Programme d'action des Nations Unies. Elle a présenté ses conclusions et des recommandations à ce sujet. La Déclaration d'Abuja signale que les perspectives de redressement de l'économie africaine dépendent de la concentration des efforts dans certains domaines, à

M. Li Luye (Chine)

savoir : poursuivre les réformes de politique intérieure; multiplier les initiatives pour améliorer la gestion économique; veiller à ce que les programmes d'ajustements structurels soient conformes aux objectifs et aux priorités des programmes de relance; alléger le fardeau de la dette; intensifier la recherche d'une solution au problème des produits de base; éliminer les obstacles qui entravent l'octroi d'un niveau approprié de l'aide publique au développement; limiter les effets des actes de déstabilisation politique et économique du régime sud-africain sur le redressement des pays de la région.

La délégation chinoise estime que c'est là une analyse qui reflète bien la réalité et que les recommandations de la Conférence d'Abuja sont particulièrement pertinentes. Si l'on veut s'attaquer aux problèmes économiques de l'Afrique, il faut se placer dans une optique globale et essayer d'assurer une étroite coordination entre les efforts nationaux et l'appui extérieur. Les pays africains poursuivront leur effort, individuellement et collectivement, en comptant d'abord sur eux-mêmes, en adoptant des mesures adéquates d'ajustement et des politiques économiques adaptées à leur situation actuelle, en tirant meilleur parti des facteurs positifs qui leur sont propres et en utilisant mieux encore leurs ressources nationales. Néanmoins, la communauté internationale se doit aussi d'agir pour soutenir les pays africains dans différents domaines.

Premièrement, on ne doit ménager aucun effort pour régler le problème de la dette de l'Afrique. La communauté internationale, les pays développés notamment, doivent prendre les mesures qui s'imposent, en accordant en particulier des taux d'intérêt plus bas et en annulant la dette des pays africains les plus pauvres.

Deuxièmement, des mesures d'ordre pratique doivent être prises pour stabiliser les prix des produits de base à des niveaux raisonnables et rémunérateurs, pour que les pays africains arrivent rapidement à une diversification de leurs produits de base et développent leur industrie de transformation et des produits manufacturés. En outre, les pays africains doivent se voir accorder un plus grand accès aux marchés de manière à accroître leurs revenus d'exportation.

Troisièmement, il convient d'accroître les transferts financiers, grâce notamment à des fonds accordés à des conditions de faveur, et l'aide publique au développement des pays africains, ceux situés au sud du Sahara notamment, de façon à inverser le transfert des ressources financières pour l'amener à un niveau suffisant.

M. Li Luye (Chine)

Quatrièmement, la communauté internationale, et particulièrement les pays développés, doivent s'efforcer d'assainir le climat économique international, de mieux coordonner leur politique macro-économique, d'adopter des mesures destinées à équilibrer la croissance économique mondiale et à améliorer la situation des pays en développement, de mettre un terme à leurs pratiques commerciales protectionnistes, de modifier les structures économiques rigides, de procéder à des ajustements de leurs relations économiques internationales afin de mieux respecter les principes de rationalité, d'équité et d'avantages mutuels.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont constamment contribué au développement économique des pays africains, tout particulièrement dans le domaine de l'agriculture. L'aide économique et technique fournie par la Chine à 48 pays africains s'est élevée à 8,9 milliards de yuan et a permis le financement de 506 projets globaux dont 353 sont achevés et 64 en cours de réalisation, représentant 82 % du total.

Depuis 1981, la Chine a fourni aux pays africains 240 000 tonnes de denrées alimentaires au titre des secours d'urgence et a réalisé, par l'intermédiaire des Nations Unies, 22 projets de coopération technique multilatérale. Depuis 1982, en coopération avec la FAO et le PNUD, la Chine a créé trois centres de formation concernant le biogaz, la sériciculture et la pêche. Parmi les stagiaires figurent des cadres africains. Actuellement, nous prévoyons de créer un centre de formation pour répondre aux besoins africains en cadres agrotechniques et gestionnaires. En 1985, répondant à l'appel de la FAO pour relancer l'économie africaine, la Chine a accordé une aide représentant plus de 900 000 dollars destinés à la réalisation de six projets agricoles dans six pays africains. En 1986, notre pays a envoyé aux pays africains 50 tonnes de pesticides pour lutter contre les criquets pèlerins et quelque 100 tonnes seront encore fournies cette année.

A l'avenir, et conformément aux principes de l'égalité, des avantages mutuels et du développement commun, le Gouvernement chinois continuera à étudier les moyens de développer la coopération économique et technique avec les pays africains afin que l'aide matérielle et la coopération économique et technique aient des retombées bénéfiques mutuelles et facilitent la coopération Sud-Sud. Le Gouvernement chinois continuera, dans toute la mesure de ses possibilités, à aider les pays africains. Aux côtés de la communauté internationale, nous sommes prêts à apporter notre propre contribution aux pays africains pour qu'ils puissent réaliser leur redressement économique et leur développement à long terme.

M. Li Luye (Chine)

Nous sommes persuadés que si les pays africains et la communauté internationale poursuivent leurs efforts, renforcent leur coordination et appliquent pleinement le Programme d'action des Nations Unies, les pays africains parviendront à surmonter leurs difficultés économiques actuelles et à entrer dans la voie d'un développement économique durable.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : L'adoption par la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique pour la période 1986-1990 reflète la nécessité d'entreprendre des mesures urgentes et efficaces pour venir en aide aux pays d'un continent riche en ressources naturelles mais qui a tant enduré. La période d'un an et demi qui s'est écoulée depuis l'adoption du Programme n'est point suffisante pour procéder à un examen exhaustif de sa mise en oeuvre. Pourtant, une analyse même trop générale sur la situation en Afrique nous montre que, loin de s'améliorer, elle s'est, dans certains domaines, sensiblement détériorée. Le rapport du Secrétaire général sur la situation économique critique en Afrique (document A/42/560) fournit des arguments précis à l'appui de cette conclusion. Je tiens à relever le bon travail qui a été fait pour l'élaboration de ce rapport et l'approche, dans l'ensemble approfondie et analytique, pour ce qui est de la mise au point des différentes questions.

Mon gouvernement suit de près l'évolution de la situation dans le continent africain. Nous ne pouvons pas ne pas noter le sens des responsabilités dont font preuve les pays africains face aux tâches qu'ils se sont eux-mêmes assignées avec l'adoption, de la part de l'Organisation de l'unité africaine, du programme des priorités de leur développement économique pour la période 1986-1990. Nous saluons la promotion de la coopération multilatérale et la coordination qui s'effectue au sein des pays africains. Ces efforts concertés vont, sans aucun doute, dans la bonne direction.

Sur le plan international, des mesures ont été également prises, de caractère multilatéral et bilatéral, visant à alléger les économies des pays africains. Cependant, leur caractère limité, les tentatives de modifier la situation existante sans pour autant toucher aux principes du système en vigueur dans les relations économiques internationales, conditionnent les résultats peu satisfaisants de leur application.

Durant les 18 mois écoulés depuis l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la

M. Tsevtkov (Bulgarie)

situation économique internationale n'a pas, elle non plus, évolué dans un sens positif. Rien n'a été fait pour créer les conditions économiques extérieures indispensables au développement des pays africains et des autres pays en développement. Je voudrais à cet égard noter que le rapport du Secrétaire général relatif à l'application du Programme aurait sensiblement gagné si une plus grande attention y était accordée aux facteurs extérieurs qui ont, pour une grande part, constitué un obstacle sur la voie du redressement économique et du développement de l'Afrique.

Le rapport du Secrétaire général contient de nombreux faits et données qui brossent un tableau clair de la situation en Afrique. Il y a trois semaines, le Président de la République de Zambie et Président de l'Organisation de l'unité africaine, M. Kenneth Kaunda a, dans son remarquable discours, ici même, décrit de façon éloquente et convaincante la situation critique et désastreuse qui prévaut dans le continent africain. Il est impressionnant de constater que c'est durant l'année de l'adoption du Programme des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique que la dette extérieure des pays du continent est passée de 150 à 200 milliards de dollars, ce qui représente 54 % du produit national brut du continent et 440 % des recettes en provenance des exportations des pays africains. En raison des conditions détériorées du commerce, les recettes en provenance des exportations de ces pays là ont sensiblement diminué, cette diminution étant, selon les données du Fonds monétaire international, de l'ordre de 9,3 %, comparée à 1985. Des moyens financiers nets en provenance des pays africains continuent d'être orientés vers les pays développés à économie de marché.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Comme le fait ressortir le rapport du Secrétaire général (document A/42/56), même le Fonds monétaire international a reçu en 1986, de l'Afrique, plus de moyens que ceux qu'il a affectés. Nous espérons que les mesures entreprises par le Fonds vont récupérer cette insuffisance. Dans ces conditions il est difficile de croire que c'est uniquement au moyen d'une politique de transformations structurelles que les pays africains pourraient surmonter la situation critique dans laquelle ils se trouvent.

Il est significatif à ce propos de se référer aux vues exprimées par certains leaders africains selon lesquels les réformes économiques et les ajustements difficiles auxquels ils ont procédé et les mesures de stabilisation qu'ils ont prises leur ont coûté souvent très cher sur le plan économique et social, les contraignant à prendre des risques politiques considérables, qui ont menacé dans beaucoup de pays les fondements même de la cohésion sociale et la stabilité politique.

La position de la République populaire de Bulgarie sur les questions des relations économiques internationales, et en particulier, sur les voies de surmonter le sous-développement, est clairement et concrètement exprimée dans le document adopté à la réunion de Berlin du Comité politique consultatif des Etats signataires du Traité de Varsovie, intitulé "Vaincre le sous-développement et instaurer un nouvel ordre économique international" (document A/42/354); ainsi je ne vais pas m'y arrêter plus en détail. Parlant des problèmes des pays africains dans le domaine social et économique, je voudrais uniquement souligner que l'indépendance et le développement sont inséparables des questions du désarmement et de la paix. En réalité, ce sont uniquement la paix et la sécurité internationales qui créent les conditions nécessaires à la solution des problèmes du développement, à la garantie de l'indépendance politique et économique de tout pays. Le premier et le plus important pas pour atteindre ce but c'est la cessation de la course aux armements : orienter une part des moyens dégagés vers le développement constituerait un pas réel pour surmonter le sous-développement économique. Nous saluons à cet égard l'apport de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui a révélé la dialectique de ces deux phénomènes. La consolidation de la paix et de la sécurité internationales et le développement normal de l'économie mondiale, celui des relations économiques internationales aussi, sont des processus interdépendants et mutuellement conditionnés. Nombre de problèmes économiques fondamentaux auxquels fait face

M. Tsvetkov (Bulgarie)

aujourd'hui le monde, tels le problème de la dette extérieure des pays en développement, la réglementation des processus du commerce extérieur, les problèmes liés au système monétaire international, demandent une solution politique aussi. C'est uniquement par les efforts concertés et la volonté politique de tous les pays que ces problèmes pourraient être surmontés. C'est ainsi que seront créées les conditions extérieures favorables, tant politiques qu'économiques, indispensables au développement social et économique des pays africains.

La délégation de la République populaire de Bulgarie a diffusé, lors de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, un document révélant l'approche de principe de mon pays face à la promotion de ses rapports avec les pays africains. Notre coopération se fera, à l'avenir aussi, sur la base de ces principes, le but étant le développement d'ensemble des économies nationales des pays africains, par la mise en oeuvre de projets agricoles, de projets industriels, de projets de l'énergétique, par l'élargissement de l'infrastructure des transports, par la formation de cadres, etc

Je voudrais à cet égard exprimer la surprise de ma délégation devant cette partie du rapport qui traite de la question de l'aide officielle destinée au développement de l'Afrique et octroyée par les pays socialistes.

La délégation bulgare a diffusé, à la présente session de l'Assemblée générale, un document (document A/C.2/42/5) relatif à l'aide que la République populaire de Bulgarie a prêtée aux pays en développement. Pour l'année 1986 cette aide s'élevait à 1,23 % du revenu national du pays. En application des recommandations de l'Organisation des Nations Unies une attention toute particulière est accordée, dans la politique de mon pays à l'assistance économique aux pays africains. Le fait qu'une grande partie de l'aide octroyée par la Bulgarie aux pays en développement revient aux pays du continent africain en témoigne, cette part étant 0,92 % du revenu national pour cette même année.

Je voudrais souligner en conclusion, que la Bulgarie continuera à soutenir à l'avenir aussi, et dans le cadre de ses possibilités, les pays africains dans leurs efforts pour acquérir un développement socio-économique indépendant.

M. FONDER (Belgique) : Le représentant du Danemark a exprimé ici le point de vue de la Communauté européenne et de ses Etats membres. En prenant la parole à mon tour, mon but est d'illustrer ses propos par une brève description de notre action nationale en Afrique.

M. Fonder (Belgique)

Pour des raisons évidentes, l'Afrique occupe une place privilégiée dans l'ensemble de nos actions bilatérales et multilatérales en faveur des pays en développement. Permettez-moi de citer quelques données à l'appui de cette affirmation : sur le plan bilatéral, plus de 80 % de notre aide publique au développement est axée sur l'Afrique. Cela représente actuellement un montant annuel de plus de 200 millions de dollars. Les principaux secteurs bénéficiant de notre coopération sont, dans l'ordre, le développement des ressources humaines, l'agriculture et la santé publique. A cette aide publique proprement dite s'ajoute le cofinancement de projets à travers les organisations non gouvernementales dans lequel l'Afrique bénéficie de plus de la moitié des moyens budgétaires.

En outre, l'Afrique est un important bénéficiaire des prêts concessionnaires d'Etat à Etat consentis par la Belgique. Pour 1987, la part de l'Afrique dans le programme de ces crédits représente également plus de 50 %. Les conditions de ces crédits sont extrêmement favorables, tant par les délais de grâce et la durée du remboursement que par les taux d'intérêt qui ne dépassent pas 2 %.

M. Fonder (Belgique)

Il faut ajouter à ces actions l'instauration par la Belgique, en 1983, d'un Fonds de survie. Ce fonds, dont les moyens se chiffrent à 10 milliards de francs belges - soit 260 millions de dollars - est destiné, non pas aux simples actions d'urgence à court terme, mais bien au combat contre les causes de la famine et de la malnutrition. Le Fonds de survie s'est associé à cet effet au Fonds international pour le développement agricole, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à l'UNICEF et à aux organisations non gouvernementales. Les actions entreprises à travers le Fonds sur le terrain en Afrique concernent notamment le développement rural intégré et la lutte contre la désertification. Cette approche du Fonds de survie confirme que, dans l'ensemble de notre coopération avec les pays africains, les priorités du programme de redressement et de développement adopté par la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont dûment prises en compte.

En ce qui concerne le secteur multilatéral financier, je mentionne la participation de la Belgique à la huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, pour un montant de 193 millions de dollars. Je mentionne aussi le triplement de la participation de mon pays lors de l'augmentation du capital de la Banque africaine de développement, ainsi que notre participation aux négociations sur une cinquième reconstitution de ressources du Fonds africain de développement. Finalement, citons notre réaction positive aux propositions visant à tripler les ressources de la facilité d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI).

Lors de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré à la situation économique critique de l'Afrique, mon Gouvernement a annoncé des initiatives concrètes pour l'allègement du service de la dette.

Ces propositions ont ensuite été précisées lors de la septième Conférence de Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et, plus récemment encore, aux réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Washington. Elles sont de nature à répondre à des besoins précis des pays africains, notamment des plus pauvres parmi eux.

Tout d'abord, la Belgique a été l'un des pays à défendre avec force la proposition de lier le service de la dette des pays en voie de développement à la fluctuation des prix des matières premières que ces pays produisent. Cette approche nous paraît toujours très féconde, même si son application soulève des problèmes.

M. Fonder (Belgique)

Une deuxième initiative belge consiste à permettre le remboursement de certaines dettes publiques ou privées en monnaie locale, les ressources ainsi mobilisés étant affectées à des projets de développement financés en monnaie locale.

Cette proposition belge à la CNUCED visait en particulier les pays à bas revenu ayant accepté de mener des programmes d'ajustements structurels cohérents avec l'aide du FMI et de la Banque mondiale. La proposition est toutefois applicable à d'autres catégories de pays, et ce à des degrés divers selon la proportion entre le service de la dette et l'aide publique au développement. Les principaux avantages de ces mesures seraient, à notre avis, qu'elles contribueraient à maintenir en bonne condition de fonctionnement des infrastructures et des services publics essentiels au succès de programmes d'ajustements structurels, et qu'elles permettraient d'accroître l'efficacité de l'aide publique au développement en l'adaptant de manière flexible aux priorités du pays assisté et en lui permettant notamment de valoriser les ressources humaines locales.

Telles sont nos actions et nos priorités dans notre coopération avec l'Afrique. Nous sommes parfaitement conscients de la gravité des problèmes économiques du continent, mais nous sommes également convaincus que l'esprit de responsabilité commune que nous essayons de mettre en pratique permettra de remettre l'Afrique sur la voie de la croissance et de la prospérité.

M. NOWORYTA (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Il y a un peu plus d'un an qu'a été adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. La treizième session extraordinaire de l'Assemblée fut une occasion unique de présenter la situation économique critique de l'Afrique en tenant compte des racines mêmes de cette crise. Le Programme d'action adopté par la session extraordinaire repose sur un concept original de coresponsabilité dans le cadre de la coopération économique internationale, un concept qui devrait également nous guider lorsque nous traitons les autres problèmes économiques aigus, notamment celui de l'endettement général.

Même pendant cette période relativement courte, un certain nombre de tendances importantes de l'application du Programme se sont manifestées. Ces tendances sont positives mais il y a également des raisons d'être sérieusement inquiet.

D'après le rapport du Secrétaire général, les pays d'Afrique ont réaffirmé leur responsabilité fondamentale quant au développement de leur propre continent. Un grand nombre de gouvernements africains ont pris des mesures de réforme de

M. Noworyta (Pologne)

politiques et d'ajustements structurels destinées à accélérer le redressement de leur économie. Alors que sont déployés ces énormes efforts, l'environnement économique externe s'est encore dégradé. Les exigences financières prévues dans le Programme d'action augmentent, alors que les recettes des produits de base et autres exportations ne suffisent pas et que les problèmes du service de la dette sont exacerbés, dépassant souvent toute possibilité de redressement.

Dans ces circonstances, il convient de souligner qu'un rôle positif dans l'exécution du Programme d'action a été joué non seulement par les gouvernements individuellement, mais également par les institutions aux niveaux régional et sous-régional.

De même, diverses organisations du système de développement ont fait des efforts sérieux. Je songe au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Fonds pour les activités en matière de population (FNUAP), à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et à la Banque mondiale. Ces activités ont permis en grande partie de faire le point sur les besoins extérieurs afférents au redressement et au développement de l'Afrique. En même temps, ces organisations ont entrepris nombre d'activités pragmatiques souvent originales. A titre d'exemple, je citerai l'expérience acquise par la FAO en matière d'aide "en nature" à l'agriculture africaine. Il nous semble que ce type d'activités devrait être accentué.

Dans le rapport du Secrétaire général (A/42/560), l'accent est mis sur le développement de l'agriculture et de la production alimentaire en tant que mesure spéciale pour venir à bout de la crise économique actuelle en Afrique.

Je rappelle qu'à la treizième session extraordinaire, ma délégation avait émis l'opinion que l'un des moyens efficaces de parvenir à ce but pourrait être l'adoption du principe de la libre circulation de l'expérience acquise, des techniques et des arrangements organisationnels dans le domaine de la production alimentaire, du traitement et de l'entreposage. En tant que mesure de suivi, la proposition en question a été entièrement reprise au paragraphe 14 de la résolution 41/191. Je suis absolument convaincu que cette idée est encore plus pertinente aujourd'hui, au moment où, selon les rapports de la FAO, des pénuries alimentaires graves sont prédites pour certains pays d'Afrique.

M. Noworyta (Pologne)

La Pologne, en ce qui la concerne, pourrait faire bénéficier les pays d'Afrique de son expérience dans la fabrication de matériel agricole et elle pourrait également mettre à leur disposition les résultats de ses recherches concernant les plantes à haut rendement adaptées au climat sec. Nous serions disposés à aider les pays intéressés à adapter les techniques et les méthodes d'organisation aux conditions locales sur une base bilatérale ou bien en coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies. Nous nous proposons également d'appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour lutter contre le criquet pèlerin en Afrique.

Dans ce rapport, il est indiqué à bon droit que le développement des ressources humaines est la condition indispensable à la bonne exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. La Pologne, quant à elle, a apporté sa contribution : des milliers de spécialistes africains de haut niveau, dans des disciplines diverses, ont été formés dans nos universités grâce à des bourses du Gouvernement polonais. Tous les ans, nous organisons plusieurs cours de formation professionnelle, plus particulièrement pour les participants africains. En échange, beaucoup d'experts polonais travaillent en Afrique dans divers secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction. Il y a également une coopération croissante dans le domaine de la science et des techniques. Dans les limites de nos possibilités, nous avons offert une aide d'urgence aux pays africains.

Au début de l'année, la Pologne a manifesté son soutien aux nobles objectifs du Fonds pour l'Afrique, qui constitue un complément important à l'assistance offerte par des voies bilatérales et par les programmes régionaux à destination des nations et des Etats de première ligne d'Afrique australe qui luttent contre l'apartheid. Dans nos programmes d'assistance, nous ferons place aux projets prioritaires précisés dans le Plan d'action du Fonds pour l'Afrique, notamment dans le domaine de l'assistance technique, de la formation de personnel et de la fourniture de biens et de services sélectionnés.

La Pologne reconnaît un certain nombre d'importantes initiatives prises par le Secrétaire général des Nations Unies telles que l'inscription du Programme d'action à l'ordre du jour du Comité administratif de coordination (CAC). La création d'un comité directeur composé des chefs de département d'organismes clefs des

M. Noworyta (Pologne)

Nations Unies, sous la présidence du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale; enfin, et ce n'est pas le moins important, la convocation du Groupe consultatif sur les flux de capitaux vers l'Afrique.

En conclusion, je soulignerai que le Programme d'action issu de la session extraordinaire constitue le cadre approprié à un nouveau partenariat en vue du développement de l'Afrique, fondé sur l'engagement mutuel et le partage des responsabilités entre l'Afrique et la communauté internationale. La Pologne est disposée à participer à ce partenariat et à exprimer par des actes la sympathie qu'elle porte au peuple africain.

M. ABDUL HADI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Au cours des quelques dernières décennies, le continent africain a connu des événements traumatisants. La période qui a suivi la seconde guerre mondiale a vu la naissance de la plupart des nations du continent en tant qu'Etats souverains. Un grand nombre d'entre ces pays ont acquis leur indépendance suivant une évolution pacifique, mais certains ont dû livrer des guerres de libération pour gagner leur liberté.

L'indépendance, bien sûr, n'est pas nécessairement synonyme de progrès économique. De nombreux pays africains ont dû lutter pour fixer l'ordre de priorité à suivre dans leur économie. Pour certains d'entre eux, la création des infrastructures de base nécessaires à la croissance a représenté une tâche colossale. Ces difficultés ont été accrues par des catastrophes naturelles qui, dans certains cas, ont retardé le progrès économique et le développement. La communauté internationale ne connaît que trop bien les catastrophes qu'a connues le continent africain, notamment dans la région soudano-sahélienne, frappée par la sécheresse. De nombreuses nations ont réagi à ces catastrophes avec une diligence digne d'éloges, épargnant ainsi à des centaines de milliers de personnes de la région la faim, la misère et la mort.

La Malaisie apprécie pleinement les mesures positives adoptées par la communauté internationale par l'intermédiaire des Nations Unies. Ma délégation appuie tous les programmes visant à alléger les souffrances de ces régions affligées du continent africain. Cela va dans le même sens que l'appel lancé par l'Organisation de l'unité africaine pour convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin de discuter exclusivement de la situation économique critique en Afrique. Le moment est également venu de procéder à l'évaluation de la première année de mise en application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

M. Abdul Hadi (Malaisie)

Ma délégation est tout à fait consciente de la déception ressentie par l'Organisation de l'unité africaine à la suite de la première évaluation de l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, telle qu'elle est reflétée dans le document A/42/614. Il est évident que, pour leur part, les pays de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont pris de nombreuses mesures, aux niveaux national, régional et continental, pour promouvoir ce programme. Par conséquent, il est normal que les autres nations soient sensibles au sort des peuples de cette région du continent africain si souvent frappée par des catastrophes. Je n'entends pas, bien entendu, nier le rôle joué par de nombreux pays avancés et industrialisés qui ont fait beaucoup pour atténuer les souffrances de la population africaine dans la région frappée par la catastrophe. Mais beaucoup pourrait encore être fait. La communauté internationale peut toujours décider dans sa sagesse de la meilleure façon d'orienter ses contributions humanitaires. Il ne faut pas nécessairement s'en tenir à des groupements internationaux ou régionaux pour entreprendre ou accroître une aide humanitaire économique. Les membres de la communauté internationale ne doivent pas non plus se sentir freinés par des intérêts économiques ou commerciaux sur le continent africain dans leur contribution au bien-être des zones touchées. Toute aide, toute contribution, quelque forme qu'elle prenne, est utile si elle vient soulager les souffrances engendrées par la situation économique critique de ces régions touchées et mérite d'être encouragée.

Nous savons tous que la plupart, sinon la totalité, des nouveaux pays africains souverains continuent à entretenir d'excellentes relations avec leur ancienne puissance coloniale. Ces liens pourraient être propices à l'établissement de programmes d'aide qui seraient acheminés vers le continent, notamment au moment où le besoin s'en fait le plus sentir. Les anciennes puissances coloniales ont certainement des obligations morales, notamment en ce qui concerne les activités de secours. Etant donné leurs vastes ressources, ces anciennes puissances peuvent non seulement contribuer aux programmes de secours à court terme, mais également fournir une aide économique pour des solutions plus durables. Elles pourraient probablement aussi user de leur influence auprès de leurs propres entités financières et commerciales qui ont des liens avec leurs anciens territoires, afin qu'elles prêtent une oreille plus attentive à l'appel lancé par les nations d'Afrique pour une aide et un secours économique.

M. Abdul Hadi (Malaisie)

A propos des quatre principaux domaines d'action prévus par la communauté internationale dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies, la Malaisie se joint aux pays africains pour demander une amélioration de la qualité et des modalités de l'aide extérieure ainsi que des conditions de faveur dont bénéficient les pays africains au titre de l'aide au développement.

Ma délégation se joint à l'appel lancé en faveur d'un accroissement des courants de capitaux tant publics que privés à destination des pays africains. Nous sommes d'avis que les institutions financières multilatérales pourraient utilement y contribuer en créant des conditions propres à accroître le volume des ressources financières provenant notamment de source privée, en particulier lorsque les pays bénéficiaires ont procédé à des ajustements et réformé leur politique économique. Nous sommes également fermement d'avis qu'il convient d'inviter instamment les organisations financières multilatérales, telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, à accroître de façon substantielle les prêts consentis à des conditions de faveur aux pays africains et nous estimons par ailleurs que le FMI devrait assouplir ses conditions de façon à augmenter son assistance aux pays africains et à les aider ainsi à inverser le mouvement actuel de sortie de capitaux nets de l'Afrique vers le Fonds.

En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement extérieur, la Malaisie est entièrement d'accord avec les pays africains pour demander, en particulier aux pays industrialisés, de ne pas adopter de politiques hostiles aux économies des pays africains qui dépendent des produits de base, comme c'est le cas des pays africains et des pays d'Asie, y compris de la Malaisie. Nous partageons l'avis selon lequel les pays développés de l'Ouest devraient s'efforcer de mieux coordonner et de mieux harmoniser leurs politiques macro-économiques et de prendre des mesures pour maintenir la stabilité des taux de change et réduire les taux réels d'intérêt. Pour améliorer l'environnement extérieur de façon qu'il puisse soutenir la reprise et la croissance en Afrique et dans le reste du monde en développement, les pays occidentaux devraient également prendre immédiatement des mesures pour faciliter l'accès à leurs marchés aux produits en provenance d'Afrique et d'autres pays en développement et pour supprimer toutes les mesures protectionnistes, comme cela a été convenu lors de la réunion ministérielle de 1983 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Nous sommes également d'avis que l'amélioration et la stabilisation des recettes globales provenant des exportations de produits de base devraient se voir accorder une

M. Abdul Hadi (Malaisie)

attention particulière. A cet égard, nous demandons instamment que des progrès soient réalisés en vue de la ratification de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base pour que le Fonds commence à fonctionner.

En 1986, les pays africains ont consacré 35 % du revenu de leurs exportations de biens et services au service de leur dette. En dépit des mesures adoptées par certains pays créanciers pour alléger la dette, telles que le rééchelonnement des dettes officielles par le Club de Paris et l'annulation d'autres dettes officielles bilatérales dues par certains pays africains, la situation ne s'est pas améliorée. Nous appuyons pleinement l'opinion selon laquelle toutes les initiatives prises pour tenter de régler le problème de la dette extérieure de l'Afrique devraient être formulées, débattues et examinées officiellement dans un cadre multilatéral, et nous tenons à rappeler à cet égard que nous avons déjà appuyé l'idée de la convocation d'une conférence sur cette question.

La crise en Afrique est telle qu'elle exige une action soutenue. Cela est d'ailleurs reconnu dans la Partie III du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. A la présente session, l'Assemblée a été priée d'examiner et de créer les mécanismes préparatoires pour une session d'examen. Ma délégation a l'intention de participer activement à l'examen de ces mécanismes. En outre, nous appuyons la proposition selon laquelle l'Assemblée générale se réunirait en tant que Comité plénier avant la quarante-troisième session pour discuter des dispositions à prendre pour permettre à l'Afrique et à la communauté internationale de se concerter pour procéder à ce travail d'évaluation.

Pour sa part, la Malaisie continuera de fournir toute l'assistance possible, dans la limite de ses moyens. Nous demandons aux autres nations, notamment aux pays développés, de faire tout leur possible pour porter secours et assistance à l'Afrique, car nous pensons nous aussi que la viabilité économique du continent affecte la viabilité de la communauté internationale tout entière.

La séance est levée à 18 h 25.